

Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion

Publication financière

au 30.06.2024



Pour le Maroc Avenir



صندوق الإيداع والتدبير
+٩٥٥٥ ٨ ٥٥٥٥٥٥٥
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion

Publication financière

au 30.06.2024

États financiers consolidés en IFRS



Pour le Maroc Avenir



صندوق الإيداع والتدبير
+٣٥١٤٢+ ١ ٥٥٥٥ ٨ ٥٥١٥٨٨٥
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EN IFRS

AU 30 JUIN 2024



صندوق الودائع والتدبير
+٠١١٤٤٢١ ٤٥٥٥ ٨ ٥٥٤٨٨٤
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

État de la situation financière consolidée au 30 juin 2024

ACTIF	Notes	(en milliers de dirhams)	
		30.06.2024	31.12.2023
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		11.124.438	7.089.749
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	53.354.895	49.874.845
Instruments dérivés de couverture		0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5.2	18.296.270	14.918.016
Titres au coût amorti	5.4	67.765.605	64.928.993
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5.3	14.705.552	18.303.906
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	5.3	100.435.401	102.896.651
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		0	0
Actifs d'impôt exigible		1.899.949	1.911.886
Actifs d'impôt différé	5.6	1.895.898	1.949.436
Comptes de régularisation et autres actifs	5.7	59.434.126	55.941.651
Actifs non courants destinés à être cédés		27.436	188.118
Participations dans des entreprises mises en équivalence		6.708.951	6.737.441
Immeubles de placement	5.8	18.268.074	17.989.139
Immobilisations corporelles	5.8	10.094.482	10.246.977
Immobilisations incorporelles	5.8	759.152	700.300
Écarts d'acquisition	5.9	1.785.568	1.785.568
TOTAL DE L'ACTIF		366.555.798	355.462.675

Etat du résultat global consolidé au 30 juin 2024

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	NOTES	(en milliers de dirhams)	
		30.06.2024	30.06.2023
+ Intérêts et produits assimilés		4.334.443	3.860.155
- Intérêts et charges assimilés		3.600.103	3.226.025
MARGE D'INTERET	7.1	734.340	634.131
+ Commissions (Produits)		546.962	439.603
- Commissions (Charges)		107.787	81.964
MARGE SUR COMMISSIONS	7.2	439.175	357.639
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		0	0
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.3	3.099.972	1.609.960
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	7.4	218.881	196.140
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		0	0
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		0	0
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		0	0
+ Produits des autres activités	7.5	5.166.529	4.777.516
- Charges des autres activités	7.5	3.315.839	3.252.797
PRODUIT NET BANCAIRE		6.343.059	4.322.589
- Charges générales d'exploitation	7.6	2.530.782	2.241.153
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immos. et corp.	7.7	376.273	365.223
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		3.436.005	1.716.213
- Coût du risque	7.8	529.705	362.856
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2.906.300	1.353.357
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		140.959	172.576
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	7.9	-4.652	14.123
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	0
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		3.042.607	1.540.056
- Impôts sur les résultats	5.6	760.984	629.405
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		292.800	-66.569
RÉSULTAT NET		2.574.423	844.082
Participations ne donnant pas le contrôle	5.15	221.120	140.476
RÉSULTAT NET (Part du Groupe)		2.353.303	703.606

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en Capitaux Propres

	(en milliers de dirhams)	
	30.06.2024	30.06.2023
Résultat net	2.574.423	844.082
Éléments recyclables en résultat net :	110.829	-53.541
Écarts de conversion	0	0
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	111.094	-53.783
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	0	0
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-265	242
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	0	0
Éléments non recyclables en résultat net :	190.559	324.436
Réévaluation des immobilisations	0	0
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	0	0
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	0	0
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	190.559	324.436
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	0	0
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	301.389	270.895
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2.875.811	1.114.977
Dont part du Groupe	2.644.945	986.826
Dont Participations ne donnant pas le contrôle	230.867	128.151

État des variations des capitaux propres au 30 juin 2024

	(en milliers de dirhams)											
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Réserves et résultats consolidés PNDPC	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables PNDPC	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables PNDPC	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
Capitaux propres clôture décembre 2022	12.304.794	0	0	1.601.684	120.008	190.914	14.217.401	3.792.506	7.984	69.046	3.869.536	18.086.936
Changements de méthodes comptables				-152.637	-3.802	-1.421	-157.860	-24.006	-247	-196	-24.449	-182.309
Capitaux propres 01.01.2023 corrigés	12.304.794	0	0	1.449.048	116.206	189.493	14.059.541	3.768.500	7.738	68.849	3.845.087	17.904.628
Opérations sur capital							0				0	0
Paiements fondés sur des actions							0				0	0
Opérations sur actions propres							0				0	0
Dividendes				47.934			47.934	202.994			202.994	250.928
Résultat de l'exercice				1.370.819			1.370.819	349.517			349.517	1.720.336
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)							0				0	0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					-23.249	498.175	474.926		-1.941	-5.653	-7.594	467.332
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)							0				0	0
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre				-549.082	0	0	-549.082	425.780	0	0	425.780	-123.302
Capitaux propres clôture 2023	12.304.794	0	0	2.222.851	92.957	687.669	15.308.270	4.340.804	5.797	63.196	4.409.796	19.718.066
Changements de méthodes comptables				-60.763	-7	0	-60.770	-13.814	0	0	-13.814	-74.584
Capitaux propres 01.01.2024 corrigés	12.304.794	0	0	2.162.088	92.950	687.669	15.247.500	4.326.990	5.797	63.196	4.395.982	19.643.482
Opérations sur capital							0				0	0
Paiements fondés sur des actions							0				0	0
Opérations sur actions propres							0				0	0
Dividendes				46.363			46.363	222.080			222.080	268.443
Résultat de l'exercice				2.353.303			2.353.303	221.120			221.120	2.574.423
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)							0				0	0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					109.772	268.161	377.932		1.065	8.682	9.747	387.679
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)							0				0	0
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				21.535	0	-86.284	-64.749	10.475	0	0	10.475	-54.273
Variations de périmètre et autres variations				0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres clôture juin 2024	12.304.794	0	0	4.490.562	202.722	869.545	17.867.623	4.336.505	6.861	71.878	4.415.244	22.282.868

PASSIF	Notes	(en milliers de dirhams)	
		30.06.2024	31.12.2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		0	0
Instruments dérivés de couverture		495.039	435.165
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.10	67.258.904	67.645.019
Dettes envers la clientèle	5.11	206.927.160	201.336.423
Titre de créance émis	5.12	15.920.687	15.322.559
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0
Passifs d'impôt exigible		729.431	1.476.884
Passifs d'impôt différé	5.6	3.630.452	3.337.622
Comptes de régularisation et autres passifs	5.7	26.102.839	24.984.801
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	169.470
Provisions techniques des contrats d'assurance	5.13	13.420.190	12.522.374
Provisions	5.14	3.550.653	3.533.998
Subventions et fonds assimilés		20.721	20.965
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		6.216.853	4.959.329
Capitaux propres		22.282.868	19.718.066
Capital et réserves liées		12.304.794	12.304.794
<i>Réserves consolidées</i>		6.252.645	4.843.318
<i>Réserves consolidées part du groupe</i>		2.137.260	852.032
<i>Réserves consolidées part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	5.15	4.115.385	3.991.286
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1.151.007	849.618
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en CP - Part du groupe</i>		1.072.267	780.626
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en CP - Part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	5.15	78.739	68.993
Résultat de l'exercice		2.574.423	1.720.336
<i>Résultat de l'exercice - Part du groupe</i>		2.353.303	1.370.819
<i>Résultat de l'exercice - Part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	5.15	221.120	349.517
TOTAL DU PASSIF		366.555.798	355.462.675

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 30 juin 2024

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	(en milliers de dirhams)	
	30.06.2024	30.06.2023
1. Résultat avant impôts (A)	3.042.607	1.540.056
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	400.543	398.159
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations	-9.088	-409
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	365.681	141.453
5. +/- Dotations nettes aux provisions	1.068.653	1.603.902
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-140.959	-172.576
7. +/- Pertes gains nets des activités d'investissement	-256.122	-229.905
8. +/- Produits et charges des activités de financement	287.292	245.548
9. +/- Autres mouvements	0	0
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements (B)	1.716.000	1.986.173
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	364.227	3.196.967
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	7.746.987	-8.947.583
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-7.725.664	428.662
14. +/- Flux liés aux aut. opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-2.247.972	-1.451.791
15. - Impôts versés	-1.324.223	-491.236
16. = Variation nette des actifs et passifs des activités opérations (Total 11 à 15) (C)	-3.186.644	-7.264.981
17. Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (Total A, B et C) (D)	1.571.963	-3.738.752
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-333.684	2.356.876
19. +/- Flux liés aux immeubles de placement	-327	-383.304
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1.056.321	-181.615
21. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (Total 18 à 20) (E)	-1.390.332	1.791.957
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-83.026	153.141
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1.525.230	112.613
24. Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (Total 22 et 23) (F)	1.442.204	265.754
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésor. et équivalents de trésor.	-75.879	-98
26. = VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (Total D, E et F)	1.547.957	-1.681.139
27. Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	7.089.749	7.520.393
28. Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des étab. de crédit	4.408.527	4.520.501
29. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	11.498.276	12.040.894
30. Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	11.12	

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 : Principes et méthodes comptables appliqués dans le Groupe

1.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Le Groupe Caisse de Dépôts et de Gestion établit et publie ses comptes consolidés, depuis le 1er janvier 2007, conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS). La présente publication tient compte de la version des normes et interprétations IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'IASB et qui sont en vigueur pour l'arrêté au 30 juin 2024, à l'exception de la norme IFRS 17 « contrats d'assurance » pour laquelle un projet de conversion est en cours au sein de la filiale de réassurance du Groupe et aboutira à une première application durant l'exercice 2024. Les comptes consolidés sont présentés en milliers de Dirhams.

1.2 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.2.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion font ressortir les entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable, ils sont composés des comptes de la Caisse de Dépôt et de Gestion ainsi que de ceux des autres entités constituant le Groupe CDG. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient son contrôle effectif. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Les comptes individuels des entités du Groupe CDG sont établis dans le référentiel comptable marocain. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes au référentiel IFRS ainsi qu'aux options normatives arrêtées par le Groupe.

Le périmètre de consolidation et les variations de périmètre de consolidation sont présentés en note 3.

1.2.2 Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe CDG. Ces filiales, qui peuvent être des entités structurées, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), via la détention de droits de vote ou d'autres droits ;
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Existence du Pouvoir

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels.

Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacles ni contraintes. Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent. Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, détient le pouvoir.

Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, intérêts, commissions...) ; ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité. Si le Groupe dispose de pouvoirs de décision qui lui ont été délégués par des tiers externes et qu'il exerce ces pouvoirs au bénéfice principal de ces derniers, il est présumé agir en tant qu'agent des délégataires et, en conséquence, il ne contrôle pas l'entité bien qu'il soit décisionnaire. Dans le cadre des activités de gestion d'actifs, une analyse est menée pour déterminer si le gérant agit en tant qu'agent ou en tant que principal dans la gestion des actifs du fonds, ce dernier étant présumé contrôlé par le gérant si celui-ci est qualifié de principal.

Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord.

Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (joint operation), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents.

Dans le cas d'une co-entreprise (joint-venture), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Entités associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entité.

La mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition. Le résultat net de l'investisseur comprend sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice, et les autres éléments du résultat global de l'investisseur comprennent sa quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle sur cette entité. C'est le cas, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de l'entité sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Une entité structurée présente souvent certaines caractéristiques telles qu'une activité circonscrite, un objet précis et bien défini, des capitaux propres insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné. Les entités structurées peuvent revêtir différentes formes juridiques : sociétés de capitaux, sociétés de personnes, véhicules de titrisation, organismes collectifs de placement, entités sans personnes morales...

1.2.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe CDG sont élaborés en Dirham Marocain. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du Dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

1.2.4 Regroupements d'entreprises et évaluations des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, à l'exception cependant des regroupements impliquant des entités mutuelles et des entités sous contrôle commun, dans la mesure où la norme IFRS 3 révisée exclut explicitement de son champ d'application ce type d'opérations.

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération entrent dans le coût d'acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité, l'acquisition complémentaire des titres ne donne pas lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire, si celle-ci intervient après la prise de contrôle déjà établie.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an et, en tout état de cause, dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur.

A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) devant retirer des avantages de l'acquisition. Au niveau du Groupe CDG chaque filiale a été définie comme UGT et constitue le niveau le plus fin utilisé par la CDG pour déterminer le retour sur investissement.

1.3 INSTRUMENTS FINANCIERS – IFRS 9

La norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière :

- de classement et d'évaluation des instruments financiers,
- de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, des engagements de financement et garanties financières donnés, des créances de location, des créances commerciales et actifs sur contrats,
- ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture.

1.3.1 Titres : Classification et évaluation des actifs financiers

A partir du 1er janvier 2018, le Groupe CDG applique la norme IFRS 9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat (« juste valeur par résultat ») ;
- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global recyclables (« juste valeur par capitaux propres - recyclables ») ;
- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global non recyclables (« juste valeur par capitaux propres – non recyclables »).

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

INSTRUMENTS DE DETTE

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l'émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales. La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d'actifs financiers,

- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financier.

Sur la base de ces deux critères, le Groupe CDG classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l'une des trois catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).
- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes (i) dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values (« modèle de gestion mixte ») et (ii) dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».
- Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d'actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n'est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »). Voir note 1.3.4.

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans la note 1.3.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée «Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l'actif.

Le Groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d'une catégorie à l'autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique et aucun changement de modèle de gestion n'a été opéré au cours de l'exercice.

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C'est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d'enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global (« gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres) sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n'y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les gains et pertes réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Réserves consolidées ».

La politique du Groupe CDG est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l'ensemble du portefeuille d'instruments de capitaux propres à l'exception de quelques lignes d'actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (cf. note 5.2).

Les parts d'OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Le Groupe CDG utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur.

La mesure de la juste valeur comme indiqué par la norme IFRS 13 se décline en trois niveaux :

Niveau 1 : Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la Norme.

Niveau 2 : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Niveau 3 : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

DATE D'ENREGISTREMENT DES TITRES

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement-livraison.

1.3.2 Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises (celles non classées sur option comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat) sont enregistrées initialement à leur valeur d'émission, déduction faite des frais de transaction et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant leur taux d'intérêt effectif.

A ce jour, le Groupe CDG n'a pas de dettes comptabilisées à la Juste valeur sur option.

1.3.3 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération ; à chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter, dès l'initiation, la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture) ; par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme, notamment la couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe. La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert, et ce à hauteur du risque couvert ; l'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert. S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à couvrir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie a pour objectif de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux futurs d'un instrument financier (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux révisable). La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres recyclables, la partie inefficace devant être enregistrée en compte de résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

Ce type de couverture est comptabilisé de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride » comprenant également un contrat hôte non dérivé, financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé.

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers, énoncés au § 1.3.1 ci-avant.

Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

1.3.4 Actifs et passifs financiers en juste valeur sur option

Lors de la comptabilisation initiale :

- il est possible de désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si ceci peut réduire sensiblement ou éliminer un mismatch comptable ;

- il est possible de désigner un passif financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.3.5 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs similaires) est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux futurs de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif ont été transférés à un tiers.

Dès lors, un actif ou un passif, représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif ou du groupe d'actifs, est enregistré distinctement.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est constaté dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Si le contrôle de l'actif financier est maintenu, ce dernier reste inscrit au bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Un passif financier (ou une partie de passif financier) est décomptabilisé seulement lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (titres donnés en pension livrée) est identifié. Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire, il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ».

Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent être assimilés à un transfert d'actif financier au sens des IFRS. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés qui restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Côté emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

1.3.6 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le compte de résultat pour tous les passifs financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif.

Le taux d'intérêts effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction, des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction faisant partie intégrante du taux effectif du contrat s'assimilent à des compléments d'intérêts tels les frais de dossier ou les commissions apporteurs d'affaire.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur brute des actifs financiers sauf dans les deux cas suivants :

- Les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur origination ou acquisition : le taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit est appliqué au coût amorti, c'est-à-dire à la valeur comptable nette des provisions pour pertes de crédit attendues éventuellement comptabilisées après leur comptabilisation initiale (voir note 1.3.9) ;

- Les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés dès leur origination ou acquisition mais qui sont devenus dépréciés (en défaut – Phase 3) après leur comptabilisation initiale : le produit d'intérêt est obtenu en appliquant le taux d'intérêt effectif à leur coût amorti, c'est-à-dire net des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisées).

Les commissions sont comptabilisées en résultat, en fonction du type de services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus ou étalés en résultat sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.) ;
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées en résultat lors de l'exécution de cet acte.

1.3.7 Prêts, créances et titres de dette au coût amorti

Ces actifs financiers comptabilisés selon la méthode du coût amorti sont enregistrés initialement à leur juste valeur augmentée des coûts d'origine directement attribuables à l'opération et diminuée de certaines commissions perçues comme par exemple les frais de dossier relatifs aux prêts et créances. Lors des arrêts ultérieurs, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale de l'actif financier. Ce taux inclut les décotes, constatées lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Créances restructurées (actifs financiers modifiés)

Ce sont les créances qui ont fait l'objet d'une restructuration suite aux difficultés financières du débiteur sans que cette restructuration soit décomptabilisante, c'est-à-dire lorsque la modification des flux contractuels n'est pas substantielle. Cette restructuration peut résulter soit d'un accord amiable avec l'établissement, soit d'une décision de justice ou de commission de surendettement et peut comporter un allongement des délais de remboursement, des franchises de remboursement ou encore des abandons de créances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux effectif initial. Cette décote est inscrite au résultat dans le poste « Coût du risque » et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêts selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Dépréciation des actifs financiers au coût amorti

Le Groupe évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues au titre des instruments de dette détenus (prêts et créances, instruments de dette en portefeuille) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ainsi qu'au titre des engagements de financements et aux garanties financières données. Le Groupe comptabilise en résultat de l'exercice des provisions pour dépréciation au titre de ces pertes de crédit attendues à chaque date de clôture. Les modalités de mesure des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note 1.3.9.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut, tel que le défaut est

défini à la note 1.3.9. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation initiale et font l'objet d'un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu'ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n'est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;
- les produits d'intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l'entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l'estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d'intérêts sont calculés par application du taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c'est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le Groupe n'a pas d'actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d'assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
- prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
- instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
- engagements de financement ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
- garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS 9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.3.8 Garanties financières et engagement de financement donnés

Garanties financières

Un contrat répond à la définition d'une garantie financière lorsqu'il obéit à un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur (le garant) remboursera le souscripteur de la garantie suite aux pertes qu'il aura effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur appelé à effectuer un paiement sur un instrument de dette qu'il détient.

À la date de mise en place, ces contrats sont enregistrés à leur juste valeur initiale (qui correspond, si le contrat est rémunéré, à la commission/rémunération du risque pris par l'émetteur) diminuée des coûts de transaction. Par la suite, ces garanties sont évaluées au plus élevé des deux montants suivants :

- montant des pertes de valeur déterminées conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, c'est-à-dire aux sommes que l'entité s'attend à verser pour rembourser au détenteur la perte de crédit qu'il a subie, diminuées des sommes que l'entité s'attend à recevoir du détenteur, du débiteur ou de toute autre partie ; la perte de crédit attendue du souscripteur de la garantie est estimée conformément aux dispositions de la note 1.3.9 ;
- montant comptabilisé initialement diminué, le cas échéant, du cumul des produits comptabilisés conformément à la norme IFRS 15.

En revanche, une garantie qui donne lieu à paiement en réponse aux variations d'une variable financière ou non (fonction par exemple d'une notation de crédit) est considérée comme un dérivé au sens de la norme IAS 39 et comptabilisée comme tel.

Si, en plus de l'existence d'un principe indemnitaire, il y a transfert d'un risque significatif, le contrat de garantie financière peut répondre alors également à la définition d'un contrat d'assurance selon la norme IFRS 4.

Les garanties financières, clairement désignées comme des contrats d'assurance et auxquelles des règles comptables propres aux contrats d'assurance étaient appliquées préalablement à la mise en œuvre des normes IFRS (et de la norme IFRS 9 en particulier), sont enregistrées comme des contrats d'assurance dans les comptes du Groupe.

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé sont traités comme des opérations de hors-bilan.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes décrits dans la note 1.3.9.

Présentation des pertes de crédit attendues au titre des engagements de financement et garanties financières

Les pertes de crédit attendues au titre de ces engagements par signature sont comptabilisées en provision au passif. Toutefois, pour les contrats qui comportent à la fois un prêt (partie utilisée des engagements par signature) et une autorisation non encore utilisée et pour lesquels le Groupe n'est pas en mesure d'affecter séparément à ces deux composantes la perte de crédit attendue, celle-ci est comptabilisée en totalité en dépréciation de la partie prêt. Si cette perte attendue excède la valeur brute de la composante prêt, elle est comptabilisée en provision au passif.

1.3.9 Dépréciation des actifs financiers – Calcul des pertes de crédit attendues

Le Groupe évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues au titre des instruments de dettes suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels),
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d'application de la norme IFRS 9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l'argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction, du profil de risque, des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d'acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l'objet d'un monitoring continu par le Groupe.

Ainsi, les instruments financiers sont affectés au bucket 1 (stage 1), si l'une des conditions suivantes est vérifiée :

- Avoir le profil Investment Grade (IG) à la date de clôture ;
- Si l'émetteur n'est pas affecté au profil Investment Grade, la dégradation de sa notation interne entre la date d'acquisition et la date de clôture ne doit pas être significative.

Un instrument financier est classé IG à une date donnée si le profil risque de l'émetteur est de niveau « Faible » ou « Modéré » (notation de AAA à BBB-) selon le modèle de notation interne de la CDG.

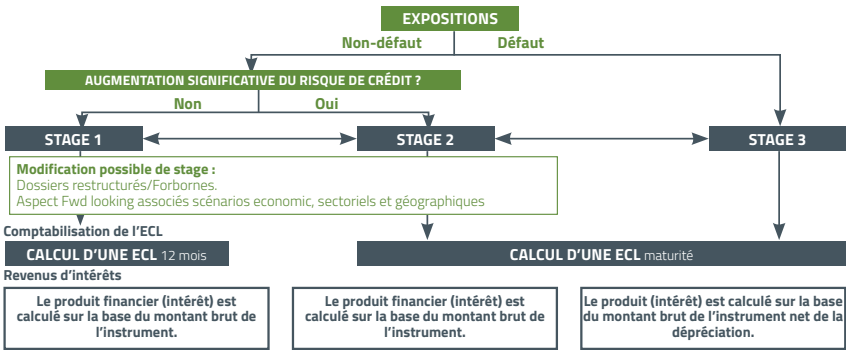
Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative :

Les actifs financiers, dont l'émetteur n'est pas affecté au profil IG à la date de clôture et ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note 1.3.9.

Phase 3 (stage 3) – Actif financiers en défaut :

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. La note ci-après précise la définition du défaut et des actifs dépréciés retenue par le Groupe.

Le schéma ci-dessous résume les étapes de staging des actifs financiers selon IFRS 9 :



Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note 1.3.9 précise les hypothèses et modalités d'estimation des pertes attendues.

Les actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition sont ceux qui sont dépréciés à la date de leur comptabilisation initiale. Ces actifs financiers sont comptabilisés en Phase 3 dès leur comptabilisation initiale et les pertes attendues au titre de ces actifs sont calculées à maturité. Lors de la comptabilisation initiale, il n'est pas comptabilisé de dépréciation car leur valeur d'entrée tient déjà compte des pertes de crédit attendues. À chaque date de clôture, un gain ou perte de valeur est comptabilisé au titre de la variation, depuis la comptabilisation initiale, des pertes de crédit attendues sur la durée de vie, estimées conformément aux dispositions ci-après.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus en fonction sont fonction des produits, clients, garanties, etc.

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d'informations prospectives ou « forward-looking ». La note 1.3.9 précise comment le Groupe applique ce principe dans la mesure des pertes attendues.

Les jugements significatifs et hypothèses adoptés par le Groupe pour la mise en œuvre de ces principes généraux sont détaillés ci-après :

a. Définition du défaut et actifs dépréciés

L'application de la norme IFRS 9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le Groupe CDG pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle.

Le Groupe aligne la définition du défaut IFRS 9 avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19/G/2002. Un actif financier sera ainsi considéré comme étant en défaut si l'un ou plusieurs des critères suivants sont remplis :

Critères quantitatifs

- Crédits amortissables dont une échéance n'est pas réglée 90 jours après son terme ;
- Loyers des biens donnés en crédit-bail ou en location avec option d'achat qui ne sont pas réglés 90 jours après leur terme ;
- Soldes débiteurs des comptes à vue de la clientèle qui n'enregistrent pas, pendant une période de 180 jours, de mouvements créditeurs réels couvrant au moins le montant des agios imputés à ces comptes ainsi qu'une partie significative desdits soldes débiteurs.

Critères qualitatifs

- Crédits par décaissement et/ou par signature consentis à des contreparties dont la situation financière ne peut être évaluée faute de disponibilité de l'information ou de la documentation nécessaires à cet effet ;
- Difficultés importantes de l'emprunteur ;
- Probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur ;
- Restructurations multiples pour difficultés financières ;
- Rupture de contrat effective telle qu'un défaut de paiement du principal ou des intérêts
- Non-respect de covenants financiers ;
- Autres facteurs exogènes remettant en cause le recouvrement total ou partiel, indépendamment de tout impayé : décès de l'emprunteur ou du dirigeant, etc. ;
- Disparition d'un marché actif pour l'actif financier concerné en raison de difficultés financières ;
- Actifs financiers acquis avec une décote significative qui reflète des pertes de crédit avérées ;

Ces critères sont cohérents avec la définition du défaut utilisée à des fins de gestion du risque de crédit sur les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle qui entrent dans le champ d'application des principes de dépréciation de la norme IFRS 9.

Cette définition du défaut est ajustée pour les instruments de dette en portefeuille : outre les critères qualitatifs, constitue également un défaut le non-paiement d'un coupon ou d'une échéance contractuelle. La définition du défaut a été appliquée pour modéliser la probabilité de défaut (PD) lors des calculs des pertes attendues.

Un instrument n'est plus considéré comme étant en défaut quand il ne fait plus l'objet d'aucuns des critères de défaut, cités ci-dessus, pendant une période consécutive de deux exercices. Cette période a été déterminée sur la base d'analyses qui considèrent la probabilité de retour d'un instrument financier en défaut après cure en utilisant différentes définitions de retour en sain possible.

Pour les créances commerciales et créances locatives, voir notes 1.3.9.e et 1.3.9.f.

b. Dégradation significative du risque de crédit

Le Groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation signification du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

Critères quantitatifs

La probabilité de défaut à maturité résiduelle estimée à la date de clôture a augmenté de manière significative, comparativement à la même probabilité de défaut pour cette maturité résiduelle à la date de clôture telle qu'elle avait été estimée à la date de comptabilisation initiale.

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

La grille de notation adoptée par le MNI CDG EP est composée de 4 classes : Risque Faible, Risque Modéré, Risque à Surveiller et Risque Elevé. Un instrument financier est classé Investment Grade (IG) à une date donnée si le profil risque de l'émetteur est de niveau Faible ou Modéré selon le Modèle de notation interne CDG EP (notation de AAA à BBB-).

Le changement de la classe de risque (de risque Modéré au risque à Surveiller et de risque à Surveiller au risque Elevé) est considéré systématiquement comme dégradation significative du risque de crédit. La dégradation significative au sein de la classe "Risque à Surveiller" est de 2 crans et de seulement 1 cran au sein de la classe "Risque Elevé". Ce calibrage est retenu suite à une analyse de l'évolution de la PD sur lesdites classes de risque. En effet selon cette analyse la sensibilité au risque est plus intense au niveau du "Risque Elevé" par rapport au "Risque à surveiller".

Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Hausse significative du spread de crédit,
- Existence d'impayés au cours des 12 derniers mois,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.
- Informations observables indiquant qu'il y a une baisse mesurable dans les flux futurs estimés d'un groupe de prêts depuis leur enregistrement initial, bien que la baisse ne puisse pas être encore déterminée pour les prêts individuels du groupe, incluant :
 - des changements défavorables du statut de paiement des emprunteurs dans le groupe, par exemple une augmentation des retards de paiement ou une augmentation du nombre de cartes de crédit ayant atteint leurs limites de crédit ;
 - des conditions économiques nationales ou locales qui sont corrélées avec les défauts sur les actifs du groupe, par exemple le taux de chômage dans la zone géographique des emprunteurs, une diminution des prix de marché de l'immobilier des prêts hypothécaire dans la zone géographique concernée ou des variations défavorables des conditions d'un secteur qui impactent les emprunteurs du groupe.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière régulière. Pour les crédits aux entreprises pour lesquels il existe une « watch list » pour surveiller le risque de crédit, cette appréciation est réalisée sur base individuelle de manière périodique.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives (voir note 1.3.9).

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le Groupe constate une dégradation significative du risque crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS 9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle, le Groupe CDG n'applique pas aux prêts aux établissements de crédit ou à la clientèle l'exemption pour risque de crédit faible prévue par la norme IFRS 9. Le critère de « Risque de Crédit faible » (LCR : Low Credit Risk) est utilisé uniquement pour les titres de dette en portefeuille. Le portefeuille concerné est constitué essentiellement de Bons du Trésor et de titres émis par des Banques ou de grandes entreprises nationales.

Ces titres font l'objet d'un système de notation interne Groupe. Sont considérés comme des titres à « risque faible » les titres qui sont, dans le cadre de ce système de notation, Investment Grade à la date de clôture. Bénéficient notamment de cette exemption les Bons du Trésor, dont la probabilité de défaut à un an est nulle.

Créances restructurées

Le Groupe assure le suivi et la surveillance de la performance des actifs restructurés à chaque date de clôture. Les estimations de flux de trésorerie correspondant aux créances restructurées font l'objet de suivi et de mises à jour régulières par le Groupe afin d'améliorer l'estimation des pertes de crédit attendues.

L'évaluation de la dégradation significative du risque est effectuée par rapport à la date de première comptabilisation lorsque la créance initiale n'a pas été décomptabilisée après la restructuration (restructuration non décomptabilisante).

Lorsqu'un actif restructuré a connu une amélioration significative de son risque crédit, l'actif est reclassé de « en défaut » ou « ayant connu une dégradation significative du risque » à « sain » après une période de 24 mois sans nouvelle dégradation des indicateurs de suivi du risque.

c. Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

En fonction de la disponibilité des paramètres de risque, le Groupe retient deux approches de calcul des pertes de crédit attendues :

- Méthode générale lorsque le Groupe dispose d'informations fiables concernant les deux paramètres de risque que sont la PD et la LGD,
- Méthode du taux de perte dans le cas contraire.
- Le choix de la méthode est effectué pour chaque entité/ portefeuille / classe homogène de risque.

Méthode générale

La perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD)** représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD)** : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EADt est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;

- La perte en cas de défaut (LGD)** représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

La perte de crédit attendue est ainsi déterminée en projetant la PD et l'EAD pour chaque année à venir et le pourcentage moyen de LGD (pourcentage constant sur la maturité résiduelle) pour chaque exposition individuelle ou segment collectif. Ces trois paramètres de risque de crédit sont multipliés entre eux pour obtenir une perte de crédit attendue sur chaque année puis actualisé. L'évaluation de ces pertes tient compte d'un effet d'actualisation, sur la base du taux d'intérêt effectif (TIE) de l'actif ou de son approximation.

La PD à maturité est développée en appliquant des matrices de transition à la PD à un an, telle que cette PD résulte des systèmes de notation internes ou aux classes d'impayés. Les matrices de transition sont déterminées en modélisant comment le défaut se développe entre la date de comptabilisation initiale et la maturité des contrats, et ce pour chaque classe homogène de risque (portefeuille) et classe de risque (fourchettes de notes au sein des systèmes de notation internes ou classes d'impayés). Les matrices de transition sont élaborées sur la base des observations statistiques.

La modélisation des expositions en cas de défaut varie en fonction des classes homogènes de risque. Par exemple, pour un crédit amortissable, ce montant est déterminé en fonction du profil d'amortissement contractuel sur les 12 prochains mois ou à maturité et en tenant compte des remboursements anticipés attendus. Pour les crédits et facilités de caisse revolving, les expositions en cas de défaut sont estimées en tenant compte des utilisations actuelles et des utilisations attendues, lesquelles sont estimées en appliquant aux facilités non encore utilisées un facteur de conversion attendue sur la période résiduelle attendue jusqu'au défaut. Ces taux de conversion varient en fonction des natures d'engagements et sont basés sur les analyses des données historiques.

Les pertes en cas de défaut sont modélisées sur la base des courbes de récupération observées pour chaque classe homogène de risque, par nature de produits. Elles tiennent compte des montants et du timing des récupérations ainsi que des frais de recouvrement.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note d. ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisés périodiquement.

L'ECL d'un contrat¹ ayant une maturité T peut être calculé d'une manière générale comme suivant :

$$ECL(T) = \left[\sum_{t=1}^{(T)} [EAD_t * DF(t - 0.5) * (PD_{t+1} - PD_t) * LGD_t] + EAD_{(T+1)} * DF\left(\frac{T - [T]}{2}\right) * (T - [T]) * (PD_{(T+1)} - PD_{(T)}) * LGD_t \right]$$

avec

- EAD* est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;
- T* est la maturité résiduelle du contrat (à partir de l'arrêté de provisionnement) ;
- [T]* est le nombre entier maximal strictement inférieur à T ;
- PD* est la probabilité de défaut cumulée à l'horizon t du contrat (par convention PD₀=0) ;
- LGD(t)* est la « Pertes au cas du défaut » du contrat donné si le défaut intervient au moment t
- DF(t)=(1+r)^{-t}* est le facteur d'actualisation avec le taux d'actualisation r du contrat.
- L'ECL est calculé sous les hypothèses suivantes :
 - Si la maturité résiduelle du contrat est inférieure à 1 an, le défaut se produit au milieu de l'année ou de la vie du contrat :
 - Actualisation à l'horizon (min (T,1))/2 pour la maturité résiduelle du contrat inférieure à 1 an ;
 - Actualisation à t+0.5 pour une année avant échéance et à (T-[T])/2 pour une année d'échéance ;
 - Pour l'année de l'échéance, la probabilité de défaut à maturité T<1 est approximée par (T-[T])*(PD_([T]+1) - PD_([T])) :
 - (T-[T]) est durée de vie du contrat résiduelle pour l'année de l'échéance ;
 - (PD_([T]+1) - PD_([T])) est la probabilité de défaut marginale de l'année de l'échéance ;
 - La perte en cas de défaut (LGD) dépend de l'horizon auquel intervient le défaut si la valeur des collatéraux est prise en compte dans la modélisation de ce paramètre. La méthodologie actuelle d'estimation des recouvrements par la CDG n'intègre pas la valeur des collatéraux, ainsi la valeur de la LGD sera constante dans le temps.

Méthode du taux de perte

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le Groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

d. Prise en compte d'informations prospectives dans les modèles de pertes de crédit attendues (« Forward Looking »)

Conformément à la norme IFRS 9, l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit et le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives.

Le Groupe prend en compte toutes les informations historiques et prospectives dont il dispose ainsi que les conséquences potentielles de l'évolution des facteurs macro-économiques au niveau de chaque portefeuille, de sorte que toute augmentation significative du risque de crédit sur un actif financier puisse être appréciée de la manière la plus anticipée possible.

e. Créances commerciales

Les créances commerciales liées aux activités de promotion immobilière ne font généralement pas l'objet de provisions pour dépréciation. En effet, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement et en cas de défaut de l'acquéreur, le Groupe récupère le bien sous-jacent avec un taux de perte nul.

Les autres créances commerciales liées aux ventes de biens ou de services font l'objet de provisions pour dépréciation conformément aux dispositions de la méthode simplifiée prévues par la norme IFRS 9 pour les créances commerciales. Ces créances font ainsi l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues à maturité dès leur comptabilisation initiale sans qu'il soit procédé à une analyse de l'évolution du risque de crédit depuis cette comptabilisation.

Les pertes de crédit attendues à maturité sont calculées pour l'ensemble des créances commerciales (y compris celles non échues et/ou dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé) en utilisant une méthode statistique, basée sur des données historiques, retraitées le cas échéant des évènements exceptionnels passés et d'informations observables prospectives.

Ces provisions statistiques sont déterminées par classe homogène de créances commerciales, en fonction de la nature des activités, des produits et des clients et permettent de refléter le taux de perte attendue à maturité en fonction de l'ancienneté des créances commerciales.

f. Créances locatives

Pour les créances locatives qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 16, une entité peut choisir la méthode de dépréciation générale ou simplifiée. Lorsque l'entité choisit le modèle de dépréciation générale, elle sera contrainte de modifier ses systèmes pour évaluer le niveau du risque de crédit, ainsi que le montant des pertes attendues sur les 12 mois à venir ou sur toute la durée de vie des actifs.

1.3.10 Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptables dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le Groupe.

A la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe, qui est le Dirham. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers comptabilisés dans la catégorie à la juste valeur par capitaux propres est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme instruments de couverture dans (i) une couverture de flux de trésorerie ou (ii) une couverture d'un investissement net dans une entité étrangère ou (iii) une couverture de juste valeur d'un instrument de capitaux propres classé sur option irrévocable dans la catégorie « juste valeur par capitaux propres » ; ces écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction.

Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est constaté en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres. Tel est le cas notamment des écarts de change sur les instruments de capitaux propres comptabilisés sur option irrévocable dans la catégorie « juste valeur par capitaux propres ».

1.4 IMMOBILISATIONS

1.4.1 Immobilisations d'exploitation

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité.

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Lorsqu'ils sont développés en interne, s'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont constatés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique «Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles» du compte de résultat. Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

La mise en œuvre de l'approche par composants a porté essentiellement sur les constructions et les installations techniques.

Le Groupe CDG a retenu quatre composants principaux pour les constructions :

^[1] Sous la notion du «contrat» sont compris soit un contrat de crédit soit un titre

COMPOSANTS	Durée d'utilité
Gros-oeuvre, terrassement	Entre 50 et 70 ans
Ménuiserie, aménagement extérieur	Entre 15 et 30 ans
Étanchéité, électricité, câblage	Entre 10 et 15 ans
Plomberie, Sanitaire, Peinture	Entre 5 et 10 ans

Pour les installations techniques, les entités concernées ont fait appel à un cabinet technique externe pour la décomposition des immobilisations et la définition des durées d'utilité résiduelle. Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

1.4.2 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital investi.

Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables.

A la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués en utilisant la méthode de la juste valeur.

Cette méthode est appliquée à tous les immeubles de placement au sein du Groupe, y compris ceux détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement.

1.4.3 Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Contrats de location simple

- La société du Groupe est le bailleur du contrat de location :

Un contrat de location simple est un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Les pas-de-porte reçus sont lissés sur la durée de location en contrepartie d'un compte de produits constatés d'avance. Les loyers et les dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les créances locatives font l'objet de dépréciation conformément aux principes énoncés dans la note 1.3.9.

- La société du Groupe est le preneur du contrat de location :

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

Les pas-de-porte payés sont lissés sur la durée de location en contrepartie d'un compte de charges constatées d'avance.

Contrats de location-financement

- La société du Groupe est le bailleur du contrat de location :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est constaté au compte de résultat sous la rubrique «Intérêts et produits assimilés». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances suivent les mêmes règles que celles décrites dans la note 1.3.9.

- La société du Groupe est le preneur du contrat de location :

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêts implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

1.5 STOCKS

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks doit comprendre tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes (autres que les taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès de l'administration fiscale), ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un stock exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus peuvent être incorporés dans le coût de ce stock.

Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.6 DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique «Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles» du compte de résultat.

Ces tests concernent essentiellement les écarts d'acquisition : ces derniers ont été rattachés aux UGT (unités génératrices de trésorerie) qui correspondent aux filiales du Groupe.

Le test de dépréciation consiste alors à comparer la valeur comptable de chaque UGT (comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés) à sa valeur recouvrable, cette valeur étant définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité de l'UGT.

La valeur de marché est déterminée comme la meilleure estimation de la vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La détermination de la valeur d'utilité des UGT résulte d'une approche multicritère, privilégiant cependant la méthode de l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les flux futurs sont estimés sur la base de données prévisionnelles entre trois et cinq ans, issues du plan à moyen terme du Groupe (par exception, notamment pour le métier Assurance vie et pour les sociétés n'ayant pas atteint un degré de maturité suffisant, la durée des prévisions retenue est prolongée au-delà de cinq ans). Compte tenu de la diversité des métiers du Groupe, des taux différenciés de croissance à l'infini, tenant compte de la nature des activités et des risques associés, sont utilisés.

Le taux d'actualisation, issu des données boursières récentes, représente le taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné, compte tenu de leur valeur boursière présente, de leurs résultats prévus sur les prochaines années et d'une extrapolation à l'infini de ces derniers sur la base d'un taux de croissance constant.

Il résulte de l'addition des éléments suivants : taux sans risque, prime de risque, bêta sectoriel et éventuellement une prime de risque spécifique, la prime de risque et le bêta étant calculés à partir d'un échantillon représentatif de valeurs cotées du secteur.

Pour tenir compte des hypothèses de marché et des risques spécifiques inhérents aux différents secteurs d'activité, des taux d'actualisation différenciés sont en conséquence utilisés.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat.

1.7 AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en trois catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;

- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés, les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire, les indemnités de fin de contrat de travail, les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les compléments de retraite bancaire et les primes de fin de carrière.

1.7.1 Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

1.7.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent ceux qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de «régimes à cotisations définies» ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de «régimes à prestations définies» sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

1.7.3 Paiement à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés ; le montant de cette charge correspond à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

1.8 PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges et pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable ; ledit montant est actualisé pour déterminer la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.9 ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées, sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.9.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en «Actifs financiers à la juste valeur par résultat» et évalués en date d'arrêt à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.9.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste «Provisions techniques des sociétés d'assurance» et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêt. Les provisions techniques des filiales d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi.

La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

Périodiquement, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la «comptabilité reflet» : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie au Maroc, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

1.9.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques «Produits des autres activités» et «Charges des autres activités». Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.10 ACTIVITÉS AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET SERVICES

1.10.1 Activité de promotion immobilière et services à l'immobilier

Le chiffre d'affaires des activités de promotion immobilière représente le montant de l'activité de promotion logement et tertiaire et des activités de prestations de services. Les opérations de promotion immobilière partiellement achevées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées suivant la méthode de l'achèvement, tandis que les activités de prestations de services à l'immobilier sont comptabilisées à l'avancement.

Le dégageant des marges opérationnelles tient compte de l'ensemble des coûts affectables aux contrats :

- l'acquisition des terrains ;
- les travaux d'aménagement et de construction ;
- les taxes ;
- les études préalables qui sont stockées seulement si la probabilité d'obtention de l'opération est élevée ;
- les honoraires internes de maîtrise d'ouvrage de l'opération ;
- les frais commerciaux affectables (commissions des vendeurs internes et externes, publicité des programmes, bulles de vente, etc.).

Les stocks et travaux en cours sont constitués des terrains évalués à leur coût d'acquisition, de travaux en cours (coût d'aménagement et de construction) et de produits finis évalués au prix de revient.

Les études préalables au lancement des opérations de promotion sont incluses dans les stocks si les probabilités de réalisation de l'opération sont élevées. Dans le cas contraire, ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Lorsque la valeur nette de réalisation des stocks et des travaux en cours est inférieure à leur prix de revient, des dépréciations sont comptabilisées.

Les principes de dépréciation applicables sont ceux qui s'appliquent aux actifs financiers, créances commerciales et actifs sur contrats dépréciés selon la méthode simplifiée (cf. note 1.3.9).

La norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », introduit :

- un modèle unique de reconnaissance des revenus qui repose sur le transfert du contrôle du bien ou du service promis ;
- un modèle de comptabilisation des revenus qui s'appuie sur des principes détaillés en cinq étapes clés permettant de déterminer quand le chiffre d'affaires doit être comptabilisé et pour quel montant, celles-ci se résument comme suit :

- Délimitation du périmètre du contrat ;
- Identification des obligations de performance au sein du contrat ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Affectation du prix de transaction aux différentes obligations de prestation prévues au contrat ;
- Comptabilisation du chiffre d'affaires lors de la réalisation de chaque obligation de performance.

1.10.2 Activité agricole

Une entreprise doit comptabiliser un actif biologique ou une production agricole si et seulement si :

- l'entreprise contrôle l'actif du fait d'événements passés ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- la juste valeur ou le coût de cet actif peut être évaluée de façon fiable.

Un actif biologique doit être évalué lors de la comptabilisation initiale et, à la date de clôture, à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable.

Un profit ou une perte résultant de la comptabilisation initiale d'un actif biologique à sa juste valeur diminuée des coûts au point de vente estimés et d'une variation de la juste valeur diminuée des coûts au point de vente estimés d'un actif biologique doit être inclus dans le résultat net de la période pendant laquelle il (ou elle) se produit.

Cette activité concerne exclusivement la société Eucaforest. Les actifs biologiques concernés sont les arbres d'Eucalyptus. A partir de la quatrième année, il est possible de procéder, pour chaque parcelle, à une estimation du volume des arbres sur pieds, qui est ensuite transformé en poids. Le poids ainsi déterminé peut être pondéré par le prix de vente (cellulose ou adjudication) et déterminer la juste valeur du bois sur pieds.

1.11 IMPÔTS

1.11.1 Impôts exigibles

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur pour chaque activité et chaque localisation d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

1.11.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés en cas de différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents à des gains et pertes latents comptabilisés en dehors du résultat en application des normes IFRS. Tel peut être le cas par exemple des pertes et gains latents liés aux instruments de dettes comptabilisés dans la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » ou aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de cash-flows futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.11.3 Incertitude relative aux traitements fiscaux – IFRIC 23

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer. Il convient de déterminer s'il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu'elles contrôleront le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes.

1.12 CONCESSIONS

IFRIC 12 traite de la comptabilisation de certains contrats de concession par le concessionnaire.

Ces interprétations précisent les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée sont confiées au concessionnaire avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement ;
 - le concédant a l'obligation d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant) ;
 - le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre ;
 - le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.
- Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :
- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus ;
 - le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

En application d'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature de la rémunération à recevoir. Ainsi :

- le modèle « actif financier » est applicable quand le concessionnaire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement) ;

Dans les autres cas, le modèle « actif incorporel » est applicable : le concessionnaire bénéficie alors d'un simple droit à facturer les usagers du service public ; le concessionnaire est payé en substance par l'utilisateur. Ainsi, dans le cas où les usagers paient le Groupe mais où, en fait, la collectivité garantit les montants qui seront versés pendant la durée du contrat (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti), il convient de considérer qu'en substance, c'est la collectivité qui paie et que c'est le modèle « actif financier » qui doit être retenu. En pratique, sont concernés les contrats BOT (Build Operate Transfer) signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères).

En revanche, dans le cas où la collectivité paie le Groupe mais n'est en fait qu'un simple intermédiaire collecteur de tarifs et ne donne pas de garantie sur les montants qui seront versés (accord de simple « pass through »), il convient de considérer qu'en substance, ce sont les usagers qui paient et que c'est le modèle « actif incorporel » qui doit être retenu.

Le terme « en substance » signifie que l'identité du payeur n'est pas en soi le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

En application de ces principes :

- Les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant, en tant qu'éléments d'infrastructure dont l'accès est donné au concessionnaire pour les besoins de l'accord de service, ne pouvant être cédées et étant remises gratuitement en fin de contrat au concédant ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière. En particulier, les éléments d'infrastructure confiés pendant la durée du contrat au concessionnaire par le concédant aux fins d'entretien et de maintenance ne sont pas inscrits dans l'état de situation financière ;
- Les éléments d'infrastructure réalisés par le concessionnaire sont comptabilisés de la façon suivante :

- en cas d'application du modèle « actif incorporel », la juste valeur des travaux représente le coût d'acquisition de l'actif incorporel qui est comptabilisé au moment de la construction des ouvrages s'il est prévu que les travaux génèrent des avantages économiques futurs (par exemple extension de réseau). Dans le cas contraire, la valeur actualisée des engagements de travaux est comptabilisée « ab initio » en contrepartie d'une dette de concession ;
- en cas d'application du modèle « actif financier » la créance sur le concédant est comptabilisée au moment de la construction des ouvrages à la juste valeur des travaux ;
- lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un engagement de paiement de la part du concédant, cette part est comptabilisée en actif financier à hauteur du montant garanti par le concédant et en immobilisation incorporelle pour le solde selon un modèle qualifié de mixte.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...).

Elles sont comptabilisées soit à l'actif dans les états de situations financières en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Note 2 : Jugements utilisés dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi, c'est en particulier le cas :

- de l'évaluation des pertes de crédit attendues comptabilisées au titres des prêts et créances, des créances commerciales et des créances locatives, des instruments de dettes en portefeuille, des engagements de prêts et des garanties financières lorsque ces instruments ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat ; l'estimation des pertes de crédit attendues requiert l'utilisation de modèles complexes et de nombreuses hypothèses relatives aux conditions économiques et au comportement du risque de crédit, comme par exemple la probabilité de défaut d'un débiteur et la perte de crédit qui pourrait en résulter, l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit ou encore la prise en compte d'informations prospectives ; les méthodes d'estimation et hypothèses utilisées sont détaillées en note 1.3.9 ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et corporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.
- Il en est de même des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

Note 3 : Informations sur le périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe CDG comprend 112 entités au 30 juin 2024, celles-ci se répartissent comme suit :

	Nombre d'entités	ECR	HFA	IML	HZT	ATI	ARS	AUT
31.12.2023	113	9	23	18	20	18	3	22
30.06.2024	112	9	23	18	20	18	3	21

ECR : Banques & établissements de crédit

HFA : Holding, Fonds, autres activités financières

IML : Promotion immobilière et immobilier locatif

HZT : Ste hôtelières et Z. touristiques

ATI : Aménagement territorial et infrastructures

ARS : Assurance et réassurance

AUT : Autres activités

	Nombre d'entités	ME	IG
31.12.2023	113	38	75
30.06.2024	112	38	74

	Nombre d'entités	ME	IG
31.12.2023	113	38	75
30.06.2024	112	38	74

ME : Mise en équivalence

IG : Intégration globale

Au 30 juin 2024, le périmètre de consolidation du Groupe CDG se présente comme suit :

Entité	Secteur opérationnel	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
CAISSE DE DEPOTS ET DE GESTION	Banques & établissements de crédit	HOLDING	100,00	100,00
BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Banques & établissements de crédit	Mise en équivalence	30,00	30,00
MASSIRA CAPITAL MANAGEMENT	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
FINEA	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	99,42
DXC TECHNOLOGY	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
FONDS JAIDA	Banques & établissements de crédit	Mise en équivalence	32,01	32,01
LOTIERIE NATIONALE	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE DE REPARTITION DES BILLETS DE LOTERIE	Autres activités	Intégration globale	100,00	52,43
M'DINA BUS	Autres activités	Mise en équivalence	34,00	34,00
FOND MAROCAIN FORESTIER	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT PRIVEE	Autres activités	Mise en équivalence	34,00	34,00
FONCIERE UIR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	34,02	34,02
FONDS DE GARANTIE DEDIE A LA COMMANDE PUBLIQUE	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	33,33	33,33
AJARINVEST	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	85,74
BOURSE DE CASABLANCA	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	29,10	27,97
SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE OUED MARTIL	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	20,83	20,83
PIERRE SECURE	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CDG PREMIUM IMMO	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	79,62
CHWITER JDID	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	33,02	33,02
MAGHREB TITRISATION	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	39,31	39,31
LE LIDO	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
ITER ERFOUD	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE	Assurance et réassurance	Intégration globale	100,00	94,41
UPLINE INVEST FUND	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	22,50	21,24
JAWHARAT CHAMAL	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	30,00	28,32
CDG CAPITAL	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	100,00
CDG CAPITAL BOURSE	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CDG CAPITAL GESTION	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CDG CAPITAL REAL ESTATE	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
CIH BANK	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	64,34
CIH COURTAGE	Assurance et réassurance	Intégration globale	100,00	64,34
LE TIVOLI	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	64,34
SOFAC	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	42,66
SOFAC STRUCTURED FINANCE	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	42,65
SOFASSUR	Assurance et réassurance	Intégration globale	100,00	42,66
BADEEL SMARTLEASE	Autres activités	Intégration globale	100,00	42,66
RHOSN ANNAKHIL	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	51,47
UMNIA BANK	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	45,74
CIH PATRIMMO	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	64,30
LANACASH	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	64,34
CIH CAPITAL MANAGEMENT	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	64,34
CDG INVEST	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
NAMA HOLDING	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
ORANGE MAROC	Autres activités	Mise en équivalence	25,50	25,50
FIPAR HOLDING	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CDG INVEST GROWTH	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CAP MEZZANINE	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	42,86	42,06
CAP MEZZANINE II	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	41,63	40,87
CAP MEZZANINE III	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	47,64	47,35
CDG INVEST INFRASTRUCTURES	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
INFRA MAROC	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	69,24

SOCIETE D'EAU DESSALEE D'AGADIR	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	49,00	33,93
CDG DEVELOPPEMENT	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
AGENCE D'URBANISATION ET DE DEVELOPPEMENT D'ANFA	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE D'AMENAGEMENT RIAD	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
CELLULOSE DU MAROC	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
EUCAFOREST	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
LACIVAC	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
MAROC NUMERIC FUND	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	20,00	20,00
MITC CAPITAL	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	20,00	20,00
DYAR AL MADINA	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	83,68
EXPROM FACILITIES	Autres activités	Mise en équivalence	40,00	40,00
AIGLEMER PAPER	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
STE MAROCAINE POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMUNAL	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	50,04
STE ZENATA	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
PATRILOG	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	50,00	50,00
OUEDCHBIKA	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	35,00	35,00
CHBIKA RIVE HOTEL	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	35,00	35,00
NOVEC	Autres activités	Intégration globale	100,00	97,18
INNOVATIVE ENERGY & EFFICIENCY	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
TANGER MED ENGINEERING	Autres activités	Mise en équivalence	49,03	47,65
CG PARKING	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
RABAT PARKING	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
AVILMAR	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
ARRIBAT CENTRE	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
ALDAR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	40,00	40,00
FONCIERE CHELLAH INDUSTRIES	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
COMPAGNIE GENERALE IMMOBILIERE	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96
AL MANAR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96
DYAR AL MANSOUR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96
CGI MANAGEMENT	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96
SOCIETE D'EXTENSION ET DE PROMOTION DU GOLF DE BENSILMANE	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	49,54	49,52
AMENAGEMENT DE LA VILLE VERTE DE BOUSKOURA	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	50,62
IMMOLOG	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	50,00	49,98
CASA GREEN TOWN FACILITIES	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96
MARINA MANAGEMENT COMPANY	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	50,00	49,98
SOCIETE HAY RIAD ANDALOUS	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,98
JNANE SAISS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
MEDZ	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
MAINTENANCE AERONAUTICS ASSETS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DE CALA IRIS	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	34,00	34,00
EWANE ASSETS	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
MEDZ INDUSTRIELS PARKS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
CAMEROUNAISE DES EAUX	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	33,33	33,31
SOCIETE AGROPOLE DU LOUKKOS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	55,00
SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE PROMOTION DE SELOUANE	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	68,00
HALIOPOLIS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	51,00
ATLANTIC FREE ZONE INVESTMENT	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
XPERIS SERVICES	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
MIDPARC SA	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	34,00	34,00
MADADEF	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE MAROCAINE DE VALORISATION DES KASBAHS	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	45,11	45,11
RESORT CO	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	41,39	41,39
MADADEF GOLFS	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE D'AMENAGEMENT D'AL HAOUZIA	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	42,53	42,53
MADADEF MANAGEMENT	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
STE THERMO-MEDICALE DE MOULAY YACOUB	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	98,83
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE SAIDIA	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	66,00
SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE PROMOTION STATION TAGHAZOUT	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	45,00	45,00
SAIDIA MARINA MANAGEMENT	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	33,00
CLUB AL WIFAQ	Autres activités	Intégration globale	100,00	97,83

Note 4 : Changement de méthodes comptables

4.1 MÉTHODES COMPTABLES

Au sens de la norme IAS 8, les méthodes comptables peuvent être définies comme les principes, bases, conventions, règles et pratiques spécifiques appliqués par une entreprise pour établir et présenter ses états financiers.

Les méthodes comptables sont constituées par le référentiel des normes IAS/IFRS et interprétations SIC/IFRIC, toutefois, en absence de norme ou interprétation spécifique concernant le traitement d'une opération particulière, l'entité aura recours au jugement du management pour appliquer des méthodes comptables pertinentes pour la prise de décisions des utilisateurs et fiables pour les états financiers (résultats et position financière de l'entreprise fidèle, vision économique des transactions ou autres événements neutres, prudentes et dans le respect des règles).

Néanmoins, l'entité doit s'assurer de la permanence des méthodes comptables appliquées pour toutes transactions similaires, autres événements et circonstances.

4.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE TRAITEMENT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Un changement comptable doit être effectué seulement s'il conduit à une présentation plus pertinente et fiable dans les états financiers de l'entreprise, ou s'il est imposé par une norme ou une interprétation d'une norme. L'adoption d'une méthode comptable pour des événements ou transactions qui diffèrent en substance de ceux passés, ou pour des éléments qui ne s'étaient pas produits précédemment ou qui étaient jusqu'alors non significatifs ne constitue pas un changement de méthode comptable au sens de la norme IAS 8.

La norme distingue deux sources de changement de méthodes comptables (en dehors des changements liés à la première adoption des normes IFRS) :

- un changement volontaire de méthodes comptables doit être appliqué rétrospectivement, comme si cette nouvelle méthode avait toujours été utilisée, et ce sur la base des informations et hypothèses disponibles à l'origine ; le montant des ajustements afférent aux exercices antérieurs est imputé aux capitaux propres d'ouverture du premier exercice présenté ;
- un changement de méthode imposé par une norme ou une interprétation : lorsqu'un tel changement intervient après la date de première adoption des IFRS, il doit être appliqué en conformité avec les dispositions transitoires spécifiques prévues par la nouvelle norme ou interprétation ; lorsque cette dernière ne prévoit pas de dispositions transitoires, le changement de méthode comptable est appliqué de manière rétrospective avec ajustements par les capitaux propres d'ouverture du premier exercice présenté.

Un changement de méthode imposé par une norme ou interprétation publiée mais non encore effective à la date de clôture doit faire l'objet d'informations complémentaires si l'entité ne l'a pas appliquée par anticipation. Notamment, des informations quantitatives ou qualitatives doivent être fournies concernant l'impact attendu de l'application de cette nouvelle norme ou interprétation.

Tout changement de méthode comptable doit faire l'objet d'informations à fournir en annexe concernant :

- le montant de l'ajustement pour l'exercice en cours et pour chaque exercice antérieur présenté ;
- le montant de l'ajustement pour chaque ligne impactée dans les états financiers ;
- l'impact de l'ajustement correspondant sur le résultat par action de base et dilué.

Néanmoins, si l'application rétrospective des changements de méthodes comptables est impossible, la norme IAS 8 prévoit un retraitement à compter de la date où le chiffrage du retraitement est possible avec informations complémentaires à fournir en annexe concernant les circonstances de la non application rétrospective sur l'ensemble des exercices antérieurs et la description des retraitements effectués (date d'application, nature).

Note 5 : Informations relatives au bilan

5.1 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	<i>(en milliers de dirhams)</i>			
	Juste valeur au 31.12.2023	Augmentation	Diminution	Juste valeur au 30.06.2024
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	11.846.250	2.489.848	913.541	13.422.557
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	38.028.596	3.849.983	1.946.240	39.932.339
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	49.874.845	6.339.831	2.859.781	53.354.895

5.2 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	<i>(en milliers de dirhams)</i>				
	Juste valeur au 31.12.2023	Augmentation	Diminution	Variation de juste valeur	Juste valeur au 30.06.2024
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	7.396.290	3.962.361	1.014.491	150.592	10.494.752
Bons du Trésor	3.569.688	3.936.803	360.235	148.312	7.294.567
Autres instruments	3.826.603	25.558	654.256	2.280	3.200.185
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7.521.725		178.173	457.966	7.801.518
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	14.918.016	3.962.361	1.192.665	608.558	18.296.270

Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Le tableau ci-après met en évidence les plus et moins-values latentes nettes d'impôt sur instruments de dette comptabilisées directement en capitaux propres recyclables au 30 juin 2024 :

	<i>(en milliers de dirhams)</i>		
	30.06.2024		
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du trésor	7.294.567	360.290	1.054
Autres obligations et titres à revenu fixe	3.200.185	0	0
Total instruments de dettes	10.494.752	360.290	1.054
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	0	0	0
Prêts et créances auprès de la clientèle	0	0	0
Total des prêts et créances	0	0	0
Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (IVOCI)	10.494.752	0	0
Impôt	0	150.113	460
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	10.494.752	210.177	594

Instruments de capitaux comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Le tableau ci-après met en évidence les plus et moins-values latentes nettes d'impôt sur instruments de capitaux propres comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables au 30 juin 2024 :

	<i>(en milliers de dirhams)</i>			
	30.06.2024			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains et pertes latents sur la période
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7.801.518	1.421.933	1.089	1.420.843
Impôts		479.839	419	479.419
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		942.094	670	941.424

5.3 PRÊT ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	(en milliers de dirhams)	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	30.06.2024	31.12.2023
A vue	5.360.075	7.817.051
Comptes ordinaires	3.516.464	5.505.814
Prêts et comptes au jour le jour	1.666.471	2.311.237
Valeur en reçues en pension au jour le jour	177.140	0
A terme	9.359.502	10.501.901
Prêts et comptes à terme	8.406.175	9.568.423
Valeur en reçues en pension à terme	84.881	57.490
Prêts subordonnés aux établissements de crédit et assimilés	0	0
Créances rattachées	868.446	875.988
Total Brut	14.719.576	18.318.952
Dépréciation	-14.024	-15.046
TOTAL NET	14.705.552	18.303.906

Prêts et créances sur la clientèle

	(en milliers de dirhams)					
Prêts et créances sur la clientèle	Secteur public	Secteur privé			Prêts et créance 30.06.2024	Prêts et créances 31.12.2023
		E. financières	E. non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	1.332.352	240.902	14.317.679	200.876	16.091.809	16.470.996
Comptes à vue débiteurs	861	237.902	4.647.804	3.312	4.889.879	4.994.484
Créances commerciales sur le Maroc	98.000	0	1.842.201	0	1.940.201	1.451.284
Crédits à l'exportation	0	0	112.259	0	112.259	157.148
Autres crédits de trésorerie	1.233.491	3.000	7.715.415	197.564	9.149.471	9.868.080
Crédits à la consommation	0	0	0	17.746.604	17.746.604	16.467.825
Crédits à l'équipement	5.597.308	767.342	7.794.672	395.400	14.554.723	14.488.731
Crédits immobiliers	308.125	0	9.259.297	24.949.542	34.516.964	33.611.848
Autres crédits	194.751	881.153	331.220	218.665	1.625.788	953.035
Créances acquises par affectage	793.577	0	98.721	0	892.298	2.834.328
Créances subordonnées à la clientèle	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus à recevoir	135.160	19.794	134.199	46.435	335.588	307.028
Créances en souffrance Bucket 3	0	4.180	2.130.718	6.876.454	9.011.352	8.311.890
Dépréciation	0	-28.482	-1.697.175	-3.945.217	-5.670.874	-5.169.999
Valeurs reçues en pension	0	11.331.149	0	0	11.331.149	14.620.970
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	8.361.273	13.216.039	32.369.332	46.488.758	100.435.401	102.896.651

5.4 TITRES AU COÛT AMORTI

	(en milliers de dirhams)			
	31.12.2023	Augmentation	Diminution	30.06.2024
1 an	0	0	0	0
2 ans	7.160.103	2.668.050		9.828.153
5 ans	3.228.987	1.496.241		4.725.228
10 ans	13.080.816	503.622	1.148.668	12.435.769
15 ans	29.188.840		968.497	28.220.343
20 ans	12.394.420	284.104		12.678.524
Total valeur brute	65.053.167	4.952.016	2.117.165	67.888.018
Dépréciation	124.174	875	2.636	122.412
Total valeur nette	64.928.993	4.951.141	2.114.529	67.765.605

5.5 EVOLUTION DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES

Les dépréciations comptabilisées sur la période sont impactées par plusieurs facteurs, comme décrit ci-dessous:

- Passages entre la phase 1 et les phases 2 ou 3 dus à une augmentation (ou diminution) significative du risque de crédit ou aux passages en défaut de certains actifs financiers, lesquels impactent les montants des dépréciations (pertes de crédit attendues à 1 mois ou à maturité);
- Dépréciations additionnelles au titre de nouveaux actifs financiers comptabilisés au cours de l'exercice et reprises de provisions au titre d'actifs financiers décomptabilisés au cours de l'exercice;
- Impacts sur le calcul des pertes de crédit attendues des changements d'estimations des probabilités de défaut, expositions en cas de défaut et pertes en cas de défaut, liés aux actualisations régulières de ces paramètres de risques pris en compte dans les modèles de pertes attendues;
- Impacts sur le calcul des pertes attendues des changements réalisés sur les modèles et hypothèses;
- Impact de la désactualisation liée au passage du temps;
- Impact de la conversion des actifs financiers libellés en devise étrangère et autres mouvements; et
- Actifs financiers décomptabilisés au cours de l'exercice et dépréciations relatives aux actifs comptabilisés en pertes au cours de la période.

Le tableau ci-dessous détaille les variations des valeurs brutes et provisions pour dépréciation, au cours de la période, liées à ces différents facteurs:

	(en milliers de dirhams)								
	Actifs sains ou dégradés				Actifs dépréciés (Bucket 3)				Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) - (b)
Soldes au 31.12.2023	182.899.748	969.962	9.843.350	1.329.289	10.484.185	4.403.928	203.227.284	6.703.179	196.524.105
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-86.701	-2.738	86.701	2.738	0	0	0	0	0
Passage de la phase 1 à la phase 2	-86.701	-2.935	86.701	2.935	0	0	0	0	0
Retour de la phase 2 à la phase 1	0	196	0	-196	0	0	0	0	0
Passage de la phase 1 / phase 2 à la phase 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retour de la phase 3 à la phase 1 / phase 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transfert	182.813.047	967.224	9.930.052	1.332.028	10.484.185	4.403.928	203.227.284	6.703.179	196.524.105
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour perte	1.048.133	71.789	-405.684	298.818	-1.055.554	53.113	-413.105	423.720	-836.825
Nouvelle production: achat, octroi, origination	10.993.403	191.033	498.021	319.787	-32.141	56.624	11.459.282	567.443	10.891.839
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation (actifs modifiés / restructurés)	-728.578	-9.550	-52.527	-14.056	-566	2.387	-781.672	-2.219	-760.453
Décomptabilisations d'actifs financiers autres que les passages en pertes	-9.216.692	-109.694	-851.177	-6.913	-1.022.847	-5.897	-11.090.715	-122.504	-10.968.211
Passages en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période (PD/ LGD/EAD)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement dans le modèle/ méthodologie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impact de la désactualisation de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux de change et autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soldes au 30.06.2024	183.861.180	1.039.013	9.524.368	1.630.845	9.428.631	4.457.041	202.814.179	7.126.899	195.687.280

5.6 IMPÔTS COURANTS ACTIF ET PASSIF

	(en milliers de dirhams)	
	30.06.2024	30.06.2023
Charges d'impôts courants	593.315	744.502
Charges d'impôts différés	167.669	-115.096
Impôts sur les résultats	760.984	629.405
	30.06.2024	31.12.2023
Actifs d'impôts différés	1.895.898	1.949.436
Passifs d'impôts différés	3.630.452	3.337.622
Position nette	-1.734.554	-1.388.186

5.7 COMPTES DE RÉGULARISATION, AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

	(en milliers de dirhams)	
	30.06.2024	31.12.2023
Comptes de régularisation	3.284.245	1.732.403
Autres actifs	60.316.332	58.298.512
Provisions sur comptes de régularisation et autres actifs ⁽¹⁾	4.166.451	4.089.264
Comptes de régularisation et autres actifs	59.434.126	55.941.651
	30.06.2024	31.12.2023
Comptes de régularisation	5.499.695	4.329.956
Autres passifs	20.603.144	20.654.844
Comptes de régularisation et autres passifs	26.102.839	24.984.801

(1) Les modalités de calcul des provisions pour dépréciation des créances commerciales et locatives sont détaillées dans la note 1.3.9

5.8 IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION ET DE PLACEMENT

Cette catégorie comprend les terrains et immeubles de placement ainsi que les immobilisations d'exploitation incorporelles et corporelles.

	(en milliers de dirhams)					
	31.12.2023			30.06.2024		
	Valeur brute	Cumul amort et pertes de valeurs	Valeur nette comptable	Valeur brute	Cumul amort et pertes de valeurs	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	17.987.022	-2.117	17.989.139	18.265.957	-2.117	18.268.074
Terrains et constructions	10.030.098	407.349	9.622.749	10.265.651	776.817	9.488.835
Installations techniques, matériel et outillages	3.314.572	2.189.819	1.124.753	3.376.818	2.353.997	1.022.821
Biens mobiliers donné en location	-33.811	335.215	-369.025	-41.721	385.057	-426.778
Autres immobilisations corporelles	2.296.900	2.428.399	-131.499	2.472.153	2.462.549	9.604
Immobilisations corporelles	15.607.759	5.360.782	10.246.977	16.072.902	5.978.420	10.094.482
Logiciels acquis	1.362.852	87.346	1.275.506	1.435.285	89.387	1.345.898
Logiciels développés en interne	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	395.830	971.037	-575.207	414.499	1.001.245	-586.746
Immobilisations incorporelles	1.758.682	1.058.383	700.300	1.849.784	1.090.632	759.152
Total immobilisations d'exploitation et de placement	35.353.463	6.417.048	28.936.416	36.188.644	7.066.936	29.121.708

5.9 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition positifs se détaillent comme suit:

	(en milliers de dirhams)			
	31.12.2023	Augmentation	Diminution	30.06.2024
Ecart d'acquisition - Valeur brute	4.424.057	0	0	4.424.057
Ecart d'acquisition - Dépréciation	2.638.489	0	0	2.638.489
ECARTS D'ACQUISITION	1.785.568	0	0	1.785.568

5.10 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

	(en milliers de dirhams)					
	BAM, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres Etablissements au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Dettes au 30.06.2024	Dettes au 31.12.2023
Comptes ordinaires créditeurs	0	12.446	569.614	149.936	731.996	877.344
Valeurs données en pension	9.304.861	0	529.473	0	9.834.334	9.270.060
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	9.304.861	0	529.473	0	9.834.334	9.270.060
Emprunts de trésorerie	2.112.000	164.366	5.009.209	1.832.118	9.117.694	10.125.526
- au jour le jour	0	448	0	0	448	184
- à terme	2.112.000	163.918	4.388.190	0	6.664.109	7.271.276
- Emprunts financiers	0	0	621.019	1.832.118	2.453.137	2.854.066
Autres dettes	0	5.455.745	41.652.339	6.000	47.114.084	47.271.763
Intérêts courus à payer	24.118	0	433.925	2.754	460.796	100.327
TOTAL	11.440.979	5.632.558	48.194.559	1.990.809	67.258.904	67.645.019

5.11 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	(en milliers de dirhams)					
	Secteur public	Secteur privé			Dépôts au 30.06.2024	Dépôts au 31.12.2023
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	778.668	5.933.122	6.639.902	39.311.335	52.663.026	52.853.816
Comptes d'épargne	0	0	0	10.959.369	10.959.369	10.190.497
Dépôts à terme	1.264.702	2.823.211	732.462	0	14.882.073	13.488.019
Autres comptes créditeurs	15.237.967	67.720.061	2.580.576	39.806.019	125.344.624	123.248.590
Intérêts courus à payer	236.847	2.684.736	44.674	11.812	3.078.069	1.555.501
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	17.518.184	79.161.130	9.997.614	100.250.232	206.927.160	201.336.423

	(en milliers de dirhams)			
	31.12.2023	Augmentation	Diminution	30.06.2024
Titres de créances négociables	16.413.784	585.845		16.999.629
Emprunts obligataires	-1.143.510			

5.14 AUTRES PROVISIONS

	(en milliers de dirhams)			
	31.12.2023	Augmentation	Diminution	30.06.2024
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	286.180	22.809	0	308.989
Provisions pour risques de change	5.173	15	230	4.958
Provisions pour risques généraux	0	0	0	0
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	340.662	10.666	6.950	344.379
Provisions pour autres risques et charges	2.901.978	122.548	132.199	2.892.328
Provisions réglementées	0	0	0	0
PROVISIONS	3.533.994	156.038	139.379	3.550.653

Ces provisions se répartissent par échéance comme suit :

	(en milliers de dirhams)	
	30.06.2024	31.12.2023
Provisions à long terme	888.994	897.604
Provisions à court terme	2.661.659	2.636.390
PROVISIONS	3.550.653	3.533.994

5.15 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

	(en milliers de dirhams)							
	30.06.2024							
	Total bilan (*)	PNB (*)	RN	OCI	% PNDPC	RNPM	OCI M	Div M
CIH	103.350.351	1.982.533	520.805	198.996	35,66	185.724	70.964	79.625
SDS	2.876.607	-3.165	-74.227	0	34,00	-25.237	0	0
SOFAC	17.774.160	380.858	104.878	0	57,34	60.132	0	31.891
SCR	20.204.795	450.933	222.744	-34.236	5,59	12.452	-1.914	10.268
SONADAC	2.910.211	17.040	-7.034	0	49,96	-3.514	0	0
CDG PREMIUM IMMO	1.073.548	30.515	26.933	0	20,38	5.489	0	12.262
INFRAMAROC	564.456	-103	-104	0	30,76	-32	0	0
SMM	285.946	70.130	47.615	0	67,00	31.902	0	0
UMNIA BANK	9.194.651	124.116	-225	0	54,26	-122	0	0
SEDA	2.154.969	96.496	38.856	0	15,07	5.856	0	0

(*) Avant éliminations des transactions intercompagnie réciproques

	(en milliers de dirhams)							
	31.12.2023							
	Total bilan (*)	PNB (*)	RN	OCI	% PNDPC	RNPM	OCI M	Div M
CDG PREMIUM IMMO	1.092.021	56.048	48.661	0	20,38	9.916	0	0
SCR	18.867.835	507.538	274.773	-52.399	5,59	15.361	-2.929	10.425
CIH	103.988.600	3.634.195	714.249	174.515	35,66	254.707	62.234	85.848
SOFAC	16.182.236	699.238	210.184	0	57,34	120.509	0	37.039
UMNIA BANK	8.706.739	211.233	-11.293	0	54,26	-6.128	0	0
INFRAMAROC	561.407	-1.157	-1.161	0	30,76	-357	0	0
SEDA	2.137.221	195.213	97.567	0	15,07	14.705	0	0
SONADAC	2.896.426	2.975	-38.777	0	49,96	-19.373	0	0
SDS	2.867.176	-6.854	-123.255	0	34,00	-41.907	0	0
SMM	303.319	40.553	31.374	0	67,00	21.020	0	0

PNB : Produit net bancaire

RN : Résultat net

OCI : Autres éléments du résultat global

RNPM : Résultat net part des minoritaires

OCI M : Autres éléments du résultat global part des minoritaires

Div M : Dividendes versés aux minoritaires

PNDPC : Participations ne donnant pas le contrôle

Note 6. Engagements sociaux et avantages du personnel

6.1 FRAIS DU PERSONNEL

	(en milliers de dirhams)	
	30.06.2024	30.06.2023
Rémunération du personnel	980.893	880.925
Autres rémunérations du personnel	75.713	72.781
Rémunération du personnel	1.056.606	953.706
Charges sociales	267.900	246.822
Autres charges du personnel	190	2.587
Charges sociales	268.090	249.409
CHARGES DU PERSONNEL	1.324.695	1.203.115

6.2 ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations définies. Par ailleurs, il existe d'autres avantages postérieurs à l'emploi, tels que la couverture médicale, les indemnités de départ en retraite, les médailles de travail ainsi que des avantages en nature qui font l'objet de provisions. Par ailleurs, l'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses, telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

Au 30 juin 2024, le montant des engagements du Groupe CDG envers son personnel s'élève à 344 379 KDH, contre 340 662 KDH au 31 décembre 2023 et se répartit, par entité, comme suit :

	(en milliers de dirhams)			
	31.12.2023	Augmentation	Diminution	30.06.2024
CDG	46.267	0	0	46.267
FINEA	15.112	0	0	15.112
SCR	50.102	303	0	50.405
CIH	177.370	9.547	6.950	179.967
SOFAC	1.632	816	0	2.448
NOVEC	50.179	0	0	50.179
TOTAL DES ENGAGEMENTS	340.662	10.666	6.950	344.379

Note 7. Informations relatives au compte de résultat

7.1 MARGE D'INTÉRÊTS

	(en milliers de dirhams)	
	30.06.2024	30.06.2023
Sur opérations avec les établissements de crédits	170.566	125.185
Sur opérations avec la clientèle	2.432.602	2.164.542
Intérêt courus et échus sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	286.530	333.908
Intérêts courus et échus sur actifs financiers au coût amorti	1.301.126	1.106.733
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	0	0
Sur opérations de crédit bail	12.095	2.475
Autres intérêts et produits assimilés	131.525	127.313
+ Intérêts et produits assimilés	4.334.443	3.860.155
Sur opérations avec les établissements de crédits	293.053	273.619
Sur opérations avec la clientèle	1.954.506	1.908.860
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres recyclables	8.896	13.288
Actifs financier au coût amorti	61.623	62.971
Sur dettes représentées par titres	290.262	194.840
Sur dettes subordonnées	112.177	101.371
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	61.890	50.964
Sur opérations de crédit bail	842	1.498
Autres intérêts et produits assimilés	816.855	618.614
- Intérêts et charges assimilés	3.600.103	3.226.025
MARGE D'INTERET	734.340	634.131

7.2 MARGE SUR COMMISSIONS

	(en milliers de dirhams)	
	30.06.2024	30.06.2023
+ Commissions (Produits)	546.962	439.603
Commis ^e / engagements de financement en faveur des étab. de crédit et assimilés	0	0
Commis ^e / engagements de garantie donnés d'ordre d'étab. de crédit et assimilés	3.585	251
Commissions sur engagements de financement en faveur de la clientèle	28.945	29.027
Commissions sur engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	37.635	34.214
Commissions sur fonctionnement de compte	29.839	28.222
Commissions sur moyens de paiement	244.558	162.743
Commissions sur opérations sur titres	181	36
Commissions sur titres en gestion ou en dépôt	60.157	53.928
Commissions sur prestations de service sur crédits	60.844	62.496
Commissions sur engagements sur titres	38	2
Commissions sur produits dérivés	1.180	2.447
Commissions sur opérations de change	23.616	20.299
Gains sur engagement sur titres	0	0
Produits sur activités de conseil et d'assistance	14.946	12.450
Autres produits sur prestations de service	41.440	33.488
- Commissions (Charges)	107.787	81.964
Commis ^e / engagements de financement recus d'étab. de crédit et assimilés	278	277
Commis ^e / engagements de garantie recus d'étab. de crédit et assimilés	3.663	49
Commissions sur engagements de financement reçus de la clientèle	0	0
Commissions sur engagements de garanties de crédits	0	0
Commissions sur engagements de garanties de change	0	0
Commissions sur engagements sur titres	0	0
Commissions sur produits dérivés	1.055	2.321
Commissions sur opérations de change	21.736	36.740
Services bancaires	8.686	9.847
Autres charges sur prestations de service	72.369	32.730
Pertes sur engagements sur titres	0	0
Compensation et règlement-livraison	0	0
Conservation	0	0
Honoraire de gestion payés ds le cadre d'activité de titrisation pr cpte propre	0	0
MARGE SUR COMMISSIONS	439.175	357.639

7.3 RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	(en milliers de dirhams)	
	30.06.2024	30.06.2023
Gains sur titres de transaction	302.687	249.876
Pertes sur titres de transaction	55.394	66.146
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	247.293	183.731
Dividendes reçus	908.187	781.859
P/M Values réalisées sur cession actifs/passif à la juste valeur par le résultat	436.057	195.207
P/M values latentes sur actifs/passif à la juste valeur par le résultat	1.113.441	257.842
Solde des instruments dérivés ne répondant plus aux conditions de couverture	0	0
Variation de juste valeur des instruments dérivés	-40	-123
Inefficacité des couverture à la juste valeur	0	0
Inefficacité des couverture de flux de trésorerie	395.034	191.445
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	2.852.679	1.426.229
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTR. FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	3.099.972	1.609.960

7.4 RÉSULTAT SUR ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de dirhams)	
	30.06.2024	30.06.2023
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passif à la JV par capitaux propres recyclables	7.903	-2.128
Solde des instruments de couverture de la JV des AF en JV par capitaux propres	0	0
Gains ou pertes nets des instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	7.903	-2.128
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	210.978	198.268
+/- GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	218.881	196.140

7.5 RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS

	(en milliers de dirhams)	
	30.06.2024	30.06.2023
+ Produits des autres activités	5.166.529	4.777.516
- Charges des autres activités	3.315.839	3.252.797
RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS	1.850.690	1.524.719

7.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	(en milliers de dirhams)	
	30.06.2024	30.06.2023
Charges du personnel	1.324.695	1.203.115
Charges d'exercice relatives aux engagements envers le personnel	0	0
Impôts et taxes	240.287	246.675
Coûts liés aux restructurations	0	0
Autres charges générales liées à l'exploitation	965.799	791.363
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2.530.782	2.241.153

7.7 AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS

	(en milliers de dirhams)	
	30.06.2024	30.06.2023
Dotations aux amortissements	376.497	363.977
Dotations aux dépréciation	-225	1.246
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	376.273	365.223

7.8 COÛT DU RISQUE

	(en milliers de dirhams)	
	30.06.2024	30.06.2023
Dotations et reprises pour dépréciation des titres au coût amorti	-1.738	50
Dotations et reprises pour dépréciation des titres à la JV par capitaux propres recyclables	-2.779	469
Dotations et reprises pour dépréciation des prêts et créances au coût amorti	477.536	398.650
Dotations et reprises aux provisions pour engagements par signature	26.643	-47.845
Pertes sur créances en défaut et les récupérations sur créances- Bucket 3	38.158	16.845
Décotes constatées lors d'une restructuration de créances	8.116	5.314
COÛT DU RISQUE	529.705	362.856

7.9 GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	(en milliers de dirhams)	
	30.06.2024	30.06.2023
Immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation	-5.825	-9.123
Plus values de cession	19.857	4.710
Moins values de cession	-25.682	-13.833
Titres de capitaux propres consolidés	1.173	23.246
Plus values de cession	0	23.246
Moins values de cession	1.173	0
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	-4.652	14.123

7.10 VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

	(en milliers de dirhams)	
	30.06.2024	30.06.2023
Dépréciation des écarts d'acquisition actifs	0	0
Ecart d'acquisition négatifs	0	0
VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION	0	0

Note 8. Preuve d'impôts consolidée

Le taux effectif d'impôts s'établit à fin juin 2024 à 26,23% contre 46,03% en juin 2023 la réconciliation de la charge d'impôts effective et théorique, se présente comme suit :

	(en milliers de dirhams)	
	30.06.2024	30.06.2023
Résultat avant impôt des activités poursuivies et avant résultat des sociétés MEE	2.901.648	1.367.480
Taux d'impôt statutaire de la maison mère	38,50%	37,75%
Produit/charge d'impôt théorique	1.117.134	516.224
Incidences :		
- Différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	-882.881	-498.769
- Impôt théorique sur activités off-shore	0	0
- Différences de taux d'imposition entre la mère et les filiales	-156.273	40.876
- Impact changements de taux	0	0
- Impact ajustements sans impôt	511.876	621.710
- Utilisation des pertes fiscales antérieures à l'exercice dont l'IDA n'était pas reconnu	0	0
- Ajustements de la plus value sur des sorties de périmètre	0	0
- IDA sur pertes fiscales reportables non reconnues sur l'exercice	131.430	181.308
- IDA sur cotisation minimale non reconnues sur l'exercice	0	0
- IDA sur différences temporaires non reconnues sur l'exercice	0	0
- Annulation de la non reconnaissance d'ID sur exercices antérieurs	0	0
- Impact des ajustements d'impôt différé (bases sur exercice antérieur erronées)	0	0
- Depreciation GW	0	0
- Ajust impôts sur exercices antérieurs	80.784	-171.140
- Autres impôts forfaitaires et cotisation minimale	-4.1085	-60.803
Charge d'impôt	760.984	629.405
Taux effectif d'impôt	26,23%	46,03%

Note 9. Informations par segments opérationnels

	(en milliers de dirhams)													
	ECR		HFA		HZZ		IML		ARS		ATI		AUT	
	30.06.2024	30.06.2023	30.06.2024	30.06.2023	30.06.2024	30.06.2023	30.06.2024	30.06.2023	30.06.2024	30.06.2023	30.06.2024	30.06.2023	30.06.2024	30.06.2023
PRODUIT NET BANCAIRE	2.969.036	2.437.399	1.354.285	502.535	290.091	194.205	453.949	499.866	514.593	141.284	450.541	296.036	310.565	251.264
- Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux dépréciations des immo incorp. et corp.	1.389.059	1.273.697	88.725	53.186	301.551	423.207	307.508	305.198	112.869	91.867	280.204	221.996	288.139	237.225
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1.579.977	1.163.703	1.265.560	449.350	-150.461	-229.002	146.441	194.667	401.725	49.416	170.338	74.040	22.425	14.039
- Coût du risque	527.056	362.689	86	0	368	137	39	0	758	30	0	0	1.399	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	1.052.921	801.014	1.265.474	449.350	-150.829	-229.139	146.402	194.667	400.967	49.386	170.338	74.040	21.026	14.039
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-9.592	-6.029	2.894	47.382	2.755	9.596	18.908	5.241	0	22.874	20.849	103.121	95.538	0
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-8.858	11.257	2.149	1.954	90	81	421	498	0	0	-18	333	1.565	0
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	1.034.471	806.241	1.270.517	498.685	-147.983	-219.462	165.730	200.407	400.967	49.386	193.193	95.222	125.712	109.577
- Impôts sur les résultats	332.239	304.568	103.417	166.759	-36.897	-17.497	96.124	120.172	141.815	-14.073	113.974	60.221	10.313	9.255
RESULTAT NET	702.231	501.674	1.459.900	265.358	-111.086	-201.965	69.607	80.234	259.152	63.459	79.219	35.001	115.399	100.321
Participations ne donnant pas le contrôle	146.525	142.992	25.177	15.949	-636	-37.362	1.628	4.077	35.943	19.822	9.737	-5.171	2.746	168
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	555.707	358.681	1.434.723	249.408	-110.450	-164.603	67.979	76.157	223.209	43.637	69.482	40.172	112.653	100.153

	30.06.2024	31.12.2023	30.06.2024	31.12.2023	30.06.2024	31.12.2023	30.06.2024	31.12.2023	30.06.2024	31.12.2023	30.06.2024	31.12.2023	30.06.2024	31.12.2023
ACTIFS SECTORIELS	262.694.288	253.817.964	18.168.916	16.967.847	14.199.836	14.380.147	25.337.374	25.179.336	19.033.515	17.743.599	21.690.253	22.050.871	5.431.617	5.322.912

ECR : Banques & établissements de crédit / HFA : Holding, Fonds, autres activités financières / IML : Promotion immobilière et immobilier locatif / HZZ : Ste hôtelières et Z touristiques / ATI : Aménagement territorial et infrastructures / ARS : Assurance et réassurance / AUT : Autres activités

Note 10 : Transactions avec les parties liées

Les parties liées au Groupe CDG sont les entités consolidées et les organismes gérés. Les transactions réalisées entre les entités du Groupe consolidées par intégration globale étant éliminées en consolidation, seules sont renseignées les données relatives aux opérations réciproques réalisées avec les entités consolidées par mise en équivalence et les organismes gérés.

	(en milliers de dirhams)			
	Opérations avec les entités mises en équivalence		Opérations avec les organismes gérés	
Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	30.06.2024	31.12.2023	30.06.2024	31.12.2023
Actifs	1.859.855	2.310.707	653.115	111.817
Instruments de capitaux propres	127.215	122.472	507.067	12.068
Titres de créance	168.799	95.502	0	0
Prêts et avances	1.563.841	2.092.732	146.048	99.749
dont : actifs financiers dépréciés	0	0	0	0
Passifs	242.758	184.218	1.277.084	653.168
Dépôts	242.322	183.713	1.254.929	630.386
Titres de créance émis	435	505	22.155	22.782
Engagements de financement, garanties financières et autres engagements [montant notionnel]:	1.127.458	1.377.464	0	0
Donnés	5.781	8.673	0	0
dont : garanties financières douteuses et engagements de prêt	0	0	0	0
Reçus	1.121.677	1.368.791	0	0
Dérivés [montant notionnel]	0	0	0	0
Provisions pour créances douteuses liées au montant des soldes	0	401.438	0	0

	(en milliers de dirhams)			
Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	30.06.2024	30.06.2023	30.06.2024	30.06.2023
Résultat	318.639	131.955	33.092	61.514
Produits d'intérêts	298.453	120.094	0	0
Honoraires et commissions	19.936	1.115	33.395	63.398
Produits de dividendes	0	0	0	0
Plus-values réalisées sur les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4.251	7.499	0	0
Gains sur la décomptabilisation d'actifs non financiers	0	0	0	0
Intérêts débiteurs	0	0	0	0
Honoraires et commissions	2.091	-6.895	0	1.685
Moins-values réalisées sur les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1.910	3.648	303	199
Les pertes sur la décomptabilisation d'actifs non financiers	0	0	0	0
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0	0	0	0
Reprises de l'année en cours en ce qui concerne les créances irrécouvrables ou douteuses, des garanties et engagements	0	0	0	0

Note 11 : Passifs éventuels

11.1 CONTRÔLES FISCAUX

SEPGB

La société SEPGB a reçu un avis de vérification fiscal relatif à l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée ainsi que l'impôt sur le revenu pour les exercices 2019 à 2022.

La société n'a pas encore reçu une première lettre de notification.

SAPS

La société SAPS a reçu un avis de contrôle fiscal, relatif à l'IS, l'IR, et TVA au titre des exercices 2020 à 2023. La vérification de la comptabilité a été ouverte le 24 juin 2024, elle est toujours en cours.

La société n'a pas encore reçu une première lettre de notification.

CGI

En juin 2024, la société fait objet d'un contrôle fiscal sur les impôts (IS - TVA) au titre des exercices 2018 à 2023 et l'IR au titre des exercices 2020 à 2023. Les travaux de vérification sont en cours.

EWAN ASSETS

Courant le premier semestre 2024, la société Ex-FONCIERE CHELLAH a reçu un avis de contrôle fiscal, relatif à l'IS et à l'IR, TVA et la CSS au titre des exercices 2020 à 2023. La vérification de la comptabilité a été ouverte le 03/07/2024 et non encore clôturée.

ITER

Au 27 décembre 2023, la société ITER a reçu un avis de contrôle fiscal, relatif à l'IS et la TVA sur les opérations de cession des immobilisations au titre des exercices 2020 et 2021.

11.2 CONTRÔLES DE L'OFFICE DES CHANGES

RESORT CO

La société a reçu le 22/10/2019 un avis de vérification de l'Office des Changes, portant sur les exercices 2014 à 2019. La société a reçu une lettre de constatations en date du 23 janvier 2020 et une réponse a été formulée par la société en date du 13 février 2020. La société a reçu la deuxième lettre de constatations en date du 28 septembre 2020 et une réponse a été formulée en date du 28 octobre 2020. Aucune notification des chefs de redressement définitifs n'a été reçue à date.

11.3 EXERCICES NON PRESCRITS :

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices, non contrôlés par l'administration fiscale, 2020 à 2023 ne sont pas prescrits. Les impôts dus par le groupe, notamment, l'impôt sur les sociétés (IS), la TVA et de l'impôt sur les revenus (IR) ainsi que les déclarations au titre de la CNSS relatives aux exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts, taxes et CNSS.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire objet de révision.

11.4 RISQUE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION :

Certaines filiales, listées ci-après, présentent un risque de continuité d'exploitation du fait des pertes cumulées au 30 juin 2024 :

- MEDZ INDUSTRIELS PARKS
- SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DE CALA IRIS
- SOFAC STRUCTURED FINANCE
- CGI MANAGEMENT
- FOND MAROCAIN FORESTIER
- AVILMAR
- INNOVATIVE ENERGY & EFFICIENCY
- MADAEF MANAGEMENT
- RABAT PARKING
- TIVOLI
- BNDE
- ITER
- CASA GREEN TOWN FACILITIES
- MADAEF GOLF
- ALMANAR
- CDG INVEST INFRASTRUCTURES
- DYAR ALMANSOUR
- RESORTCO
- CDG CAPITAL REAL ESTATE
- STE THERMO-MEDICALE DE MOULAY YACCOUB
- ALDAR
- SOCIETE D'AMENAGEMENT D'AL HAOUZIA
- AIGLEMER PAPER

NOTE 12 : Risques encourus et dispositifs de couverture des risques

12.1 LA POLITIQUE DE GESTION GLOBALE DES RISQUES

La CDG est dotée d'une Politique de Gestion Globale des Risques, un outil d'aide au pilotage stratégique et opérationnel, adaptée à l'organisation et aux activités diversifiées du Groupe CDG.

Elle en constitue le référentiel de base en matière de gestion de risques et a pour principaux objectifs :

- D'appréhender l'ensemble des risques encourus par le Groupe CDG ;
- De définir le cadre global à adopter par les entités du Groupe CDG en matière de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques encourus ;
- De garantir la pérennité du Groupe, à travers une évaluation adéquate des fonds propres du Groupe affectés aux risques encourus ;
- D'instaurer une culture opérationnelle de maîtrise des risques et de saines pratiques de gestion des risques. Cette culture de maîtrise des risques se traduit par la déclinaison en :
 - Processus de gestion intégrée des risques : Un enchaînement itératif d'outils d'analyse, de mesure et de contrôle des risques.
 - Gouvernance : Des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques et une culture risque développée et présente à chaque niveau du Groupe.
 - Communication : Des outils de communication sur les risques majeurs auxquels la CDG est exposée et un reporting sur les plans et les stratégies adoptés pour les maîtriser.

La Politique de Gestion Globale des Risques est élaborée conformément à un cadre de références composé des éléments ci-après :

- Exigences réglementaires :
 - Article 7 de la circulaire 4/W/2014 « l'organe d'administration approuve la stratégie et la politique en matière de risques » ;
 - Cadre prudentiel édicté par Bank Al-Maghrib.
- Gouvernance internes :
 - Directives de la charte de gouvernance du Groupe CDG ;
 - Orientations de la charte de Contrôle Interne du Groupe CDG.
- Bonnes pratiques : en matière de gestion des risques appliquées dans des institutions similaires à la CDG (Normes ISO 31000, COSO 2013).

Le déploiement de la Politique de Gestion Globale des risques sur l'ensemble des métiers permettra ainsi au Groupe d'atteindre des standards reconnus en matière de gestion des risques.

12.2 GOUVERNANCE DES RISQUES

Le dispositif de gouvernance de la gestion des risques du Groupe CDG s'articule autour des instances de diverses natures.

Les instances figurant dans la Charte de Gouvernance Groupe sont de trois ordres :

- Instances émanation de la Commission de Surveillance : représentées par les comités spécialisés, émanation de la commission de surveillance : le Comité d'Audit et des Risques, et le Comité Investissement et Stratégie ;
- Instance au niveau du Groupe : représentée par le Comité du Contrôle Interne Groupe, le Comité Stratégie Groupe ;
- Instances opérationnelles CDG Corporate : représentées par des comités dédiés, tel que le Comité Risques Groupe, Comité ALCO, Comité de Prêt, Comité de Trésorerie et de placement, Comité de dépôt.

Les missions et le fonctionnement des instances précitées sont fixés dans les notes ou les chartes de création desdites instances. En fonction des sujets spécifiques traités, leur constitution est faite conjointement des représentants de CDG Corporate et des filiales concernées.

Au niveau des filiales et des participations, le dispositif de gestion des risques s'articule comme suit :

- Les instances de gouvernance des différentes structures, y compris les comités d'Audit et autres comités spécialisés ;
- Les structures de contrôle permanent et périodique, selon une approche de fonctionne-ment en filière. Il est à rappeler, à cet égard, que la Charte de Contrôle Interne du Groupe CDG, en vigueur depuis 2011, avait consacré , le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du Groupe en filière de contrôle (La filière du Contrôle Périodique assurée par l'Inspection Générale et Audit et celle du Contrôle Permanent et de la Conformité du ressort du Pôle Risk Management) et conférant aux structures centrales concernées le rôle de pilotage, de coordination, d'animation et de contrôle de leurs filières respectives.

12.3 MODÈLE PRUDENTIEL

Le modèle prudentiel auquel est soumis la CDG est régi par la Circulaire de Bank Al-Maghrib N° 1/W/2018 et s'articule autour de trois axes à savoir :

- Une définition des Fonds Propres Prudentiels (FPP) permettant de couvrir les risques potentiels et représentant la richesse économique du Groupe ;
- Prise en compte, en plus des risques de crédit, de marché et opérationnel, d'un risque d'investissement spécifique aux filiales non bancaires à travers l'approche « Perte de Valeur Risque » (PVR) basée principalement sur l'analyse risque du Business Plan. Cette technique permet ainsi de :
 - Mesurer la perte potentielle sur la valeur de la filiale à partir de ses propres facteurs de risques ;
 - Evaluer les exigences en fonds propres en tenant compte du profil de risques de chaque projet/actif porté par la filiale ;
 - Prendre en compte l'aspect risque prospectif (correspondant à la nature des investissements).
- Une expression de la solvabilité sur base consolidée (qui remplace la notion de ratio de solvabilité) basée sur une agrégation, pour l'ensemble des filiales, de deux niveaux (minimal et maximal) d'exigences de fonds propres issus de deux scénarios de PVR (bas et haut) sur un horizon de 5 ans. L'exigence pour la CDG est de disposer de FPP suffisants se situant dans l'intervalle des deux niveaux calculés.

Sur base sociale, la CDG doit respecter le ratio de solvabilité conformément aux dispositions de la circulaire de Bank Al-Maghrib N° 1/W/2018.

Par ailleurs, la CDG reste assujettie au ratio réglementaire du Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR) sur base sociale et consolidée.

12.4 PRINCIPAUX RISQUES ENCOURUS ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

La maîtrise des risques passe par une identification et une connaissance parfaite des principaux risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs du Groupe CDG.

Le contrôle et la maîtrise des risques reposent généralement sur des mesures et sont effectuées individuellement pour chaque catégorie des risques via des analyses et des indicateurs de mesure prédéfinis. Les règles d'évaluation et de maîtrise des risques encourus par chaque structure doivent être présentées et soumises à l'approbation de leurs instances centrales de décisions.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques se définissent comme étant l'ensemble des risques de nature à compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe CDG à moyen et long terme.

Les risques stratégiques comprennent entre autres : le risque de dégradation de l'environnement des affaires ou des conditions de marché, le risque de retournement de l'activité économique globale, le risque sectoriel.

La maîtrise et l'atténuation des risques stratégiques doit reposer sur les mesures suivantes, notamment :

- La validation et le suivi des réalisations des business plans stratégiques des entités du Groupe ;
- La validation de toute opération de haut de bilan des filiales du Groupe, y compris les opérations de fusions et d'acquisitions majoritaires et/ou stratégiques, ainsi que les opérations portant sur le capital des filiales ;
- La réalisation d'étude et d'analyse périodique de l'évolution des secteurs économiques impactant les activités stratégiques du Groupe CDG.

Risques d'investissement

Les risques d'investissement correspondent aux risques de perte de valeur liés à un ou plusieurs projets d'investissement. Ils doivent être appréhendés au préalable avant de concrétiser tout projet d'investissement. Ils peuvent notamment découler des événements ci-après :

- Un risque d'exécution du projet ;
- Un risque lié au plan de financement du projet ;
- Un risque d'investissement dans des projets complexes.

L'évaluation des risques d'investissement obéit à un cadre bien défini, notamment :

- L'examen de la cohérence entre le plan stratégique Groupe, la Déclaration de la Politique Générale d'Investissement et l'investissement proposé ;
- L'étude du niveau, de la forme et des modalités de réalisation des investissements et/ou désinvestissements du Groupe ;
- L'examen de la faisabilité et de la pertinence du plan de financement du projet ;
- La prise en compte dès le montage d'un investissement des conditions de sortie afin que la rotation du portefeuille soit optimisée ;
- Le pilotage des investissements à travers un suivi rapproché des étapes de réalisation ;
- L'encadrement des investissements par la mise en place d'un dispositif de limites internes (secteur d'activité, groupe d'intérêt, etc.).

Risque de crédit et de concentration

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie avec qui la CDG a un engagement (titre de propriété, titre de créance, prêt, caution/garantie, etc.). Il inclut également le risque de dégradation de la qualité de la contrepartie et le risque de recouvrement en cas de défaut.

Le profil risque de crédit de la CDG provient principalement des expositions ci-après :

- Les participations (cotées et non cotées) ;
- Le risque de défaut des émetteurs de titres de créances logés dans le portefeuille de placement et d'investissement de la CDG ;
- Le risque de défaut lié aux garanties à première demande données par la CDG ;
- Les financements spécialisés portés par les filiales opérationnelles du Groupe.

La CDG est dotée d'un système de notation interne qui s'applique à toute contrepartie « Grande Entreprise » et « Banque » marocaines sur laquelle la CDG porte ou envisage de porter un engagement de bilan ou d'hors-bilan. Le périmètre « Grande Entreprise » intègre les Offices et les Organismes publics qui exercent une activité commerciale. Le risque de concentration de crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre des activités essentielles. Le risque de concentration de crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

Ce risque est porté principalement par les engagements sur les filiales et participations directes et certaines contreparties importantes du Groupe CDG.

La gestion du risque de concentration est réalisée à travers :

- La veille au respect du dispositif prudentiel réglementaire par le biais du calcul et suivi du coefficient de division des risques sur base individuelle et consolidée auquel la CDG est soumise ;
- La fixation des limites internes de contreparties ;
- Le suivi des niveaux d'exposition issue des orientations stratégiques définies dans le cadre du plan stratégique CAP 2030, en prévoyant notamment des seuils en termes d'exposition sectorielle et sur les contreparties.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque engendré par la fluctuation des cours d'un instrument détenu par l'Etablissement. Globalement, le dispositif de contrôle des risques de marché encourus par le Groupe CDG (notamment les structures présentant sur les activités de marché) est fondé sur les principes de base suivant :

- Une formalisation de la stratégie de placement et d'investissement en instruments financiers ;
- Une délimitation du portefeuille de négociation pour séparer les positions relevant de l'activité de marché de celles affectées au portefeuille bancaire ;
- Une approbation des règles d'évaluation des risques de marché par les instances décisionnelles ;
- L'analyse et le contrôle des expositions aux risques de marché sont gérés à travers un ensemble de métriques notamment : la Value-at-Risk (VaR), la duration, la sensibilité aux variations des taux d'intérêt et les seuils d'alerte sur les moins-values latentes ;

- Un dispositif de limites internes et de délégation de pouvoirs approuvé par la Direction Générale.

Risques de liquidité et de taux global

La CDG est dotée d'un dispositif de gestion actif - passif permettant de surveiller les risques de taux et de liquidité. Les principaux piliers de ce dispositif se présentent comme suit :

Politique ALM :

L'organisation, la gouvernance, les normes et les méthodes ALM sont consolidées dans un document de référence désigné « Politique ALM ».

Dans ce cadre, il a été procédé en 2013 à l'actualisation de cette Politique, cette action a permis de mieux adapter le dispositif ALM aux spécificités de l'activité de la CDG.

Normes et méthodes :

L'écoulement du bilan de la CDG repose sur des échéanciers contractuels mais aussi sur des conventions déduites des analyses statistiques. Ces conventions sont back testées et actualisées au besoin.

Indicateurs :

Les indicateurs ALM en vigueur se composent des gaps de taux et de liquidité calculés en statique. En complément, des scénarios de stress tests sont déroulés.

Risque de non-conformité

La fonction Conformité a pour mission principale le suivi du risque de non-conformité, tel que défini dans la directive de Bank Al-Maghrib n° 49/G/2007 relative à la fonction conformité des établissements de crédit.

La politique de conformité du Groupe CDG arrête les aspects fondamentaux du risque de non-conformité, ainsi que les principes de conformité à respecter par le Groupe et ses collaborateurs.

La charte de conformité du Groupe, quant à elle, précise les principes, responsabilités, statut et organisation de la fonction conformité au sein du Groupe CDG.

A ce jour, le corpus de règles mis en place par la fonction conformité comprend :

- La Politique et la Charte de Conformité du Groupe CDG ;
- Le Code de Déontologie du Groupe CDG ;
- Les instructions relatives à la Fonction Conformité précisant le rôle et les responsabilités de la fonction en matière de :
 - La veille réglementaire ;
 - Les avis de conformité ;
 - La gestion des relations avec les autorités de contrôle et de supervision ;
- Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, comprenant une politique LAB/FT du Groupe CDG et son référentiel méthodologique précisant le cadre de déploiement opérationnel du dispositif LAB-FT.

Risques opérationnels

Au sein du Groupe CDG, le risque opérationnel est défini comme étant « le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition du risque opérationnel, telle que détaillée au niveau de la directive n° 29/G/2007 de Bank Al-Maghrib, inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique et de réputation. S'agissant de la gestion et de la maîtrise de ce risque, la CDG a élaboré une méthodologie conforme à la réglementation fixée par Bank Al-Maghrib, et dispose, de ce fait, d'un ensemble d'outils et de dispositifs de gestion dédiés. Ainsi, les risques opérationnels au sein de la CDG sont actuellement identifiés, hiérarchisés et maîtrisés au travers des principaux outils énumérés ci-dessous :

- Les cartographies de risques déployées dans les différents métiers ;
- Les indicateurs d'alerte produits pour assurer le suivi des risques majeurs identifiés ;
- Un dispositif de gestion des incidents opérationnels régissant la déclaration, le traitement, le suivi et l'historisation des incidents.

Ce dispositif est complété par :

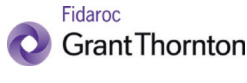
- Le suivi, avec les structures métiers concernées, des plans d'actions de renforcement du contrôle interne ;
- Des manuels de contrôle permanent ;
- Les plans de contrôles permanents, issus de l'exploitation des cartographies des risques opérationnels et basés sur les manuels de contrôle permanent établis pour les différents métiers ;
- La mise en œuvre du Plan de Continuité des Activités (PCA).

12.5 DISPOSITIF D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES AVEC LES RISQUES ENCOURUS


La CDG adopte un processus d'élaboration de la trajectoire prudentielle, qui permet de s'assurer, sur un horizon pluriannuel de 5 ans, de l'adéquation des fonds propres de la CDG avec les risques encourus par les activités prévisionnelles du Groupe.

Ainsi, la CDG procède à une planification de ses fonds propres à travers :

- Une réallocation des actifs sur la base d'analyse du couple rendement/consommations en fonds propres ;
- Une identification des leviers de renforcement des résultats et des fonds propres ;
- Une revue des activités prévisionnelles des différentes structures du Groupe.



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7^{ème} étage
Casablanca - Maroc

GROUPE CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES
CONSOLIDES
PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 Juin 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Caisse de dépôt et de gestion et ses filiales (Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 22.282.868 dont un bénéfice consolidé de KMAD 2.574.423.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la CDG et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS) telles qu'adoptées par l'IASB, la norme IFRS 17 applicable aux activités d'assurance et de réassurance entre en vigueur à compter du 01 janvier 2023. Au 30.06.2024, le Groupe CDG n'applique pas les dispositions de cette nouvelle norme à ses activités de réassurance. Par conséquent, notre revue limitée des comptes consolidés du Groupe au 30.06.2024 n'intègre pas le périmètre d'application de la norme IFRS 17.


Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de l'incidence de la situation décrite ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion établis au 30 Juin 2024, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les situations suivantes :


- Les contrôles fiscaux et réglementaires en cours dans certaines entités du groupe ;
- Le risque de continuité d'exploitation affectant certaines entités du groupe.

Casablanca, le 27 Septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes



FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton International
7, Bd Driss Slaoui - Casablanca
Rachid BOUMECHRAZ
Associé



FORVIS MAZARS
76 Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia
7^{ème} Etage - Casablanca
Taha FERAOUS
Associé

Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion

Publication financière

au 30.06.2024

Comptes sociaux



Pour le Maroc Avenir



صندوق الإيداع والتدبير
+٩٥٥٥ ٨ ٥٥٥٥٥٥
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

COMPTES SOCIAUX

AU 30 JUIN 2024



صندوق الإيداع والتدبير
+٥.٢١.٤٤٢ + ١ ٥٥٥٥ ٨ ٥٥٤٨٨٨
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

Bilan

au 30 juin 2024

ACTIF	(en milliers de dirhams)	
	30/06/2024	31/12/2023
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor Public Service des Chèques Postaux	5.704.697	2.517.442
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6.520.642	9.435.635
A vue	3.870.797	5.317.195
A terme	2.649.845	4.118.439
3. Créances sur la clientèle	7.640.220	11.769.934
Compte à vue débiteurs	1.109	793
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	842.280	870.967
Crédits et financements participatifs à l'équipement	5.281.546	5.257.303
Crédits et financements participatifs immobiliers	1.289	1.931
Autres crédits et financements participatifs	1.513.997	5.638.940
4. Créances acquises par affacturation		
5. Titres de transaction et de placement	27.918.130	24.028.877
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5.537.949	1.603.558
Autres titres de créance	404.641	451.036
Titres de propriété	21.975.540	21.974.283
Certificats de Sukuk		
6. Autres actifs	13.361.802	13.289.058
7. Titres d'investissement	56.540.532	54.451.142
Bons du Trésor et valeurs assimilées	50.754.378	48.620.593
Autres titres de créance	5.786.154	5.830.549
Certificats de Sukuk		
8. Titres de participation et emplois assimilés	51.539.489	51.152.943
9. Créances subordonnées	2.058.107	2.058.840
10. Dépôts d'investissement placés et Wakala Bil Istithmar placés	466.029	468.028
11. Immobilisations données en crédit-bail et en location		
12. Immobilisations données en Ijara		
13. Immobilisations incorporelles	14.060	14.630
14. Immobilisations corporelles	156.596	160.866
TOTAL DE L'ACTIF	171.920.303	169.347.395

Compte de produits et charges

du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)	
	30/06/2024	30/06/2023
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2.930.711	2.523.273
1. Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	69.162	66.314
2. Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	176.126	107.417
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1.186.508	1.039.876
4. Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	1.421.076	1.238.693
5. Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
6. Produits des immobilisations en crédit-bail et en location		
7. Produits sur immobilisations données en Ijara		
8. Commissions sur prestations de service		
9. Autres produits bancaires	19.207	20.466
10. Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	58.633	50.507
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2.243.363	1.966.859
11. Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	560.496	381.191
12. Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	1.518.517	1.546.048
13. Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis		
14. Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
15. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
16. Charges sur immobilisations données en Ijara		
17. Autres charges bancaires	164.350	39.619
18. Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus		
III. PRODUIT NET BANCAIRE	687.348	556.414
19. Produits d'exploitation non bancaire	27.301	33.808
20. Charges d'exploitation non bancaire	17.851	155.009
IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	313.772	279.180
21. Charges de personnel	108.631	98.087
22. Impôts et taxes	5.230	724
23. Charges externes	176.142	157.735
24. Autres charges générales d'exploitation	9.645	7.115
25. Dotations aux amortis et aux provisions des immob.incorp.et corp.	14.124	15.520
V. DOTATIONS AUX PROV.ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	299.520	471.530
26. Dot. aux provisions pour créances et engag. par signature en souffrance		
27. Pertes sur créances irrécouvrables	1	
28. Autres dotations aux provisions	299.519	471.530
VI. REPRISES DE PROV. ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	728.200	836.168
29. Reprises de prov. pour créances et engag. par signature en souffrance	647	14.211
30. Récupérations sur créances amorties		
31. Autres reprises de provisions	727.554	821.958
VII - RÉSULTAT COURANT	811.707	520.671
32. Produits non courants	139	140
33. Charges non courantes	287	373
VIII - RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	811.559	520.439
34. Impôts sur les résultats	7.348	6.314
IX - RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	804.211	514.125
TOTAL DES PRODUITS	3.686.352	3.393.389
TOTAL DES CHARGES	2.882.140	2.879.264
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	804.211	514.125

Tableau des flux de trésorerie

du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

NATURE	(en milliers de dirhams)	
	30/06/2024	31/12/2023
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	1.063.538	1.884.095
2 (+) Récupération sur créances amorties		
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	26.267	113.588
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées	-322.549	-4.066.748
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-18.138	-597.514
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	-347.367	-546.184
7 (-) Impôts sur les résultats versés	-7.348	-12.795
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	394.404	-3.225.558
Variation des :		
8 (+/-) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2.945.142	-190.241
9 (+/-) Créances sur la clientèle	4.193.170	-7.442.177
10 (+/-) Titres de transaction et de placement	-3.802.454	10.147.015
11 (+/-) Autres actifs	425.823	1.423.973
12 (+/-) Titres Moudaraba et Moucharaka		
13 (+/-) Immobilisations données en crédit-bail et en location		
14 (+/-) Immobilisations données en Ijara		
15 (+/-) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés auprès des EC et assimilés		
16 (+/-) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-303.868	891.357
17 (+/-) Dépôts de la clientèle	1.132.820	4.258.684
18 (+/-) Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
19 (+/-) Titres de créance émis		
20 (+/-) Autres passifs	-808.442	-169.637
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	3.782.191	8.918.974
III - Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	4.176.595	5.693.416
21 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	233.189	4.120.458
22 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
23 (-) Acquisition d'immobilisations financières	-2.308.401	-12.998.243
24 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-9.283	-42.981
25 (+) Intérêts perçus	808.567	1.517.516
26 (+) Dividendes perçus	286.587	1.004.503
IV - Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-989.341	-6.398.747
27 (+) subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
28 (+) Emission de dettes subordonnées		
29 (+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
30 (+) Emission d'actions		
31 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
32 (-) Dépôts d'investissement remboursés		
33 (-) Intérêts versés		
34 (-) Rémunérations versées sur DI et Wakala Bil Istithmar		
35 (-) Dividendes versés		
V - Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	3.187.254	-705.332
VI - Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	3.187.254	-705.332
VII - TRÉSorerie A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2.517.442	3.222.774
VIII - TRÉSorerie A LA FERMETURE DE L'EXERCICE	5.704.697	2.517.442

PASSIF	(en milliers de dirhams)	
	30/06/2024	31/12/2023
1. Banques Centrales, Trésor Public, Service des Chèques Postaux		
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	35.893.487	35.807.498
A vue	964	1.099
A terme	35.892.523	35.806.398
3. Dépôts de la clientèle	124.352.865	121.698.698
Comptes à vue créditeurs	5.188.824	5.040.217
Comptes d'épargne		
Dépôts à terme	6.863	15.829
Autres comptes créditeurs	119.157.178	116.642.652
4. Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
5. Titres de créance émis		
6. Autres passifs	1.316.114	2.162.665
7. Provisions pour risques et charges	1.819.720	1.944.629
8. Provisions réglementées		
9. Subventions, Fonds publics affectés et Fonds spéciaux de garantie		
10. Dettes subordonnées		
11. Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
12. Ecart de réévaluation		
13. Réserves et primes liées au capital	12.304.794	12.304.794
14. Capital		
15. Actionnaires. Capital non versé (-)		
16. Report à nouveau (+/-)		
17. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-4.570.887	-3.686.839
18. Résultat net de l'exercice (+/-)	804.211	-884.048
TOTAL DU PASSIF	171.920.303	169.347.395

État des soldes de gestion

du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	(en milliers de dirhams)	
	30/06/2024	30/06/2023
1. (+) Intérêts et produits assimilés	1.468.728	1.257.278
2. (-) Intérêts et charges assimilés	-2.079.013	-1.927.240
MARGE D'INTERÊT	-610.285	-669.962
3. (+) Produits sur financements participatifs		
4. (-) Charges sur financements participatifs		
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS		
5. (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
6. (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Résultat des opérations de crédit-bail et de location		
7. (+) Produits sur immobilisations données en Ijara		
8. (-) Charges sur immobilisations données en Ijara		
Résultat des opérations d'Ijara		
9. (+) Commissions perçues	19.207	20.466
10. (-) Commissions servies	-30.280	-32.691
Marge sur commissions	-11.072	-12.225
11. (+/-) Résultat des opérations sur titres de transaction		
12. (+/-) Résultat des opérations sur titres de placement	31.957	95.074
13. (+/-) Résultat des opérations de change	-83	-18
14. (+/-) Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	31.874	95.056
15. (+) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
16. (+) Divers autres produits bancaires	1.272.099	1.138.122
17. (-) Diverses autres charges bancaires	-2.459	-1.352
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT ET DES MOUWAKIL	7.192	6.776
PRODUIT NET BANCAIRE	687.348	556.414
18. (+/-) Résultat des opérations sur immobilisations financières	289.641	-159.919
19. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	26.128	13.399
20. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire	-17.851	-11.295
21. (-) Charges générales d'exploitation	-313.772	-279.180
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	671.494	119.418
22. (+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	646	14.211
23. (+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	139.566	387.042
RÉSULTAT COURANT	811.707	520.671
RÉSULTAT NON COURANT	-148	-232
24. (-) Impôts sur les résultats	-7.348	-6.314
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	804.211	514.125
25. + Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	14.124	15.520
26. + Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		179.956
27. + Dotations aux provisions pour risques généraux		
28. + Dotations aux provisions réglementées		
29. + Dotations non courantes		
30. - Reprises de provisions	-287.045	-145.354
31. - Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
32. + Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
33. - Plus-values de cession des immobilisations financières	-1.173	-20.410
34. + Moins-values de cession des immobilisations financières		143.714
35. - Reprises de subventions d'investissement reçues		
(+/-) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	530.116	687.551
36. - Bénéfices distribués		
(+/-) AUTOFINANCEMENT	530.116	687.551

Hors bilan au 30 juin 2024

NATURE	(en milliers de dirhams)	
	30/06/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNÉS	7.851.689	8.653.907
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	500.000	500.000
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
3. Engagement de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	4.692.004	5.445.146
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
5. Titres achetés à réméré		
6. Autres titres à livrer		
7. Valeurs et sûretés données en garantie	2.659.685	2.708.761
ENGAGEMENTS REÇUS	308.614	4.618.692
8. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
9. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
10. Engagements de garantie reçus de l'état et d'organismes de garantie divers		
11. Titres vendus à réméré		
12. Autres titres à recevoir		
13. Valeurs et sûretés reçues en garantie		4.171.162
14. Engagements sur produits dérivés		
15. Divers hors bilan (valeurs à l'encaissement)	308.614	447.530

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES AU 30/06/2024

Principales méthodes d'évaluation appliquées par l'établissement

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit et assimilés.

La présentation des états de synthèse de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

A - PRÉSENTATION DES CRÉANCES :

- 1) Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits à la clientèle.
- 2) Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- 3) Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- 4) Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif sont comptabilisées dans le bilan en valeurs reçues en instance d'affectation.
- 5) Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- 6) Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

TABLEAU des TITRES de PARTICIPATION au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions au 30/06/2024	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse			Produits inscrits au CPC de l'exercice
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
AtlantaSanad	Assurance	602.836	9,60%	545.354		545.354	31/12/2023	3.916.811	442.642	32.989
BNDE	Banque	571.429	30,00%	171.429	171.429	0	31/12/2023	-590.132	-61.910	
CDG Capital	Finance	1.030.000	100,00%	1.030.000		1.030.000	31/12/2023	1.163.370	32.718	32.550
CDG Développement	Immobilier	23.135.885	100,00%	23.135.597	2.399.359	20.736.239	31/12/2023	20.736.238	-1.411.842	
CGI	Immobilier	5.665.282	1,78%	850.988	755.696	95.292	31/12/2023	4.344.028	22.643	
CIH	Finance	3.051.978	6,90%	610.490		610.490	31/12/2023	6.212.509	620.007	29.480
DXC.Technology	Informatique	17.060	49,00%	8.359		8.359	31/12/2023	83.454	17.045	
FINEA (Caisse Marocaine des Marchés)	Finance	300.000	99,36%	250.160		250.160	31/12/2023	386.334	45.436	22.866
Foncière UIR	Education	728.131	34,00%	314.738		314.738	31/12/2022	845.008	62.245	5.532
Fonds Cap Mezzanine	Finance	20.000	28,57%	5.714	0	5.714	31/12/2023	21.044	2.096	
Fonds Cap Mezzanine II	Finance	242.774	22,50%	16.578		16.578	31/12/2023	189.313	1.616	
Fonds JAIDA	Finance	328.028	32,01%	105.000		105.000	31/12/2023	484.249	725	
Madaef	Tourisme	13.074.000	100,00%	13.073.989	4.065.945	9.008.044	31/12/2022	8.772.059	-161.782	
Fonds Maroc Forêts	Finance	16.003	100,00%	14.826	14.826	-	31/12/2023	-2.216	-5.547	
CDG Invest (ex Holdco)	Finance	7.252.870	100,00%	7.810.929		7.810.929	30/09/2023	8.414.181	274.885	
Inframarc	Finance	355.000	100,00%	245.703	0	245.703	31/12/2023	562.719	-1.119	
Loterie Nationale	Sport & loisirs	5.000	100,00%	5.000		5.000	31/12/2022	27.464	432	
Maghreb Titrisation	Finance	10.000	26,33%	2.632	822	1.810	31/12/2023	6.884	-357	
Massira Capital Management	Finance	3.435.668	100,00%	3.618.320		3.618.320	30/06/2023	4.076.018	242.591	
M'dina bus	Transport	409.883	34,00%	170.000	170.000	-				
Société Centrale de Réassurance	Assurance	2.200.000	94,41%	1.113.108		1.113.108	31/12/2023	2.815.853	282.163	143.030
Société Iter	Tourisme	55.800	100,00%	64.526	54.374	10.152	31/12/2023	10.172	-333	
Université Internationale de Rabat	Education	131.000	34,00%	44.540		44.540	31/12/2022	148.284	48.482	13.598
Ader Fès	Immobilier	45.300		0	0	-				
Agence Speciale Tanger Méditerranée (TMSA)	Immobilier	3.795.079	0,12%	1.000		1.000				
AJARINVEST	Finance	7.000	60,00%	4.200		4.200	31/12/2023	128.596	116.382	72.000
BOA	Banque	2.125.656	8,13%	3.361.090		3.361.090	31/12/2023	22.226.524	1.564.873	69.091
Casa Transport	Transport	4.000.000	0,38%	15.000	5.469	9.531				
Crédit Agricole	Banque	4.645.081	10,00%	820.156		820.156	31/12/2023	9.523.235	32.977	
Dar Beida	Immobilier	-		8	8	-				
Ets B. Dornec	Industrie	-		19	19	-				
Firogest	Finance	2.000	12,50%	250		250	31/12/2023	599	-5.809	
Fonds de garantie dédié à la commande publique	Finance	115.000	21,74%	45.000		45.000				
Fonds Igrane	Finance	24.605	15,87%	3.905		3.905	31/12/2023	32.772	300	
Fonds Investissement Région Oriental	Finance	150.000	7,17%	21.500	5.775	15.725	31/12/2023	59.662	-4.258	
Inframed (en euro)	Finance	3.336	5,19%	162.624	55.266	107.358	31/12/2023	211.732	-4.849	
UMNIA BANK (ex QMB)	Finance	1.100.000	20,00%	220.000	120.394	99.606	31/12/2023	498.028	-17.779	
La Marocaine des Jeux et des Sports	Sport & loisirs	5.000	10,00%	50		50	31/12/2023	9.050	250	
Maroclear	Finance	100.000	10,00%	2.000		2.000	31/12/2022	334.068	12.559	
Casa financial city authority.	Finance	500.000	10,00%	50.000	198	49.802	31/12/2023	502.295	4.278	
Régional Gestion	Finance	1.000	18,00%	180	180	0	31/12/2022	-1.785	-760	
AI MADA (ex SNI)	Finance	1.566.423	2,73%	787.133		787.133	31/12/2023	59.287.182	2.731.624	44.268
Société des Surgelés du Loukkos	Industrie	15.000	8,00%	1.200	1.200	-				
SWIFT	Télécom	-		27		27				
SBVC	Finance	387.518	25,00%	98.042		98.042	31/12/2022	758.506	10.891	1.376
STAVOM	Immobilier	480.000	20,83%	100.000		100.000	31/12/2023	478.349	64	
SAI'MDIQ	Immobilier	1.098.768	26,20%	268.519	125.138	143.382	31/12/2022	948.335	-10.179	
FONCIERE HOSPITALIERE	Education	300.000	0,00%	1		1	31/12/2022	175.686	-4.781	
SOCIETE HAY RABAT ANDALOUS	Immobilier	569.446	55,44%	315.699		315.699	31/12/2022	205.661	-105	
Hôpital Universitaire International de Rabat	Santé/Éducation	380.000		1		1				
TOTAL		84.054.837		59.485.586	7.946.097	51.539.488		158.002.140	4.878.514	466.781

Plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

Date de cession ou de retrait	NATURE	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
	Immobilisations incorporelles						
	Immobilisations corporelles						
	Titres de participation	500		500	1.673	1.173	
08/04/2024	DAR AD DAMANE	500		500	1.673	1.173	

Wakala Bil Istithmar Placés au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

Dénomination de l'établissement de crédit	Montant brut des Wakala Bil Istithmar placés au début de l'exercice	Place-ments au cours de l'exercice	Restitu-tions au cours de l'exercice	Montant brut des WBI placés à la fin de l'exercice	Provisions pour déprécia-tion des Wakala Bil Istithmar placés	Montant Net des Wakala Bil Istithmar placés	Rémunéra-tion reçue au cours de l'exercice	Échéance
UMNIABANK	50.000			50.000		50.000		08/03/2026
UMNIABANK	50.000			50.000		50.000		12/11/2025
UMNIABANK	150.000			150.000		150.000		12/11/2025
UMNIABANK	50.000		50.000				2.575	28/06/2024
UMNIABANK	50.000		50.000				2.575	28/06/2024
UMNIABANK	100.000		100.000				4.041	31/03/2024
UMNIABANK		100.000		100.000		100.000		28/06/2026
UMNIABANK		100.000		100.000		100.000		08/04/2025
TOTAL				450.000		450.000	9.190	

Créances subordonnées au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

CREANCES	Montant			dont entreprises liées et apparentées	
	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2024	31/12/2023	
	Brut	Prov	Net	Net	Net
Créances subordonnées aux établisse-ments de crédit et assimilés	2.029.248	2.789	2.026.459	2.025.604	
Créances subordonnées à la clientèle					
TOTAL	2.029.248	2.789	2.026.459	2.025.604	

Immobilisations Incorporelles et Corporelles Au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements			Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortisse-ments sur immobilisations sorties	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	212.298	4.379		216.677	199.139	4.950		204.089
Droit au bail								
Immobilisations en recherche et développement								
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	212.298	4.379		216.677	199.139	4.950		204.089
Autres éléments : Fonds de commerce								
Immobilisations incorporelles hors exploitation								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	417.547	4.903		422.451	260.963	9.174		270.137
- Immeubles d'exploitation	95.603			95.603	29.783	1.577		31.360
Terrains d'exploitation	13.899			13.899				13.899
Immeubles d'exploitation . Bureaux	75.849			75.849	26.620	1.465		28.085
Immeubles d'exploitation . Logements de fonction	5.855			5.855	3.163	112		3.275
- Mobilier et matériel d'exploitation	164.123	4.051		168.173	139.755	4.217		143.973
Mobilier de bureau d'exploitation	33.644	500		34.143	31.671	468		32.139
Matériel de bureau d'exploitation	5.996			5.996	5.266	129		5.395
Matériel informatique	113.838	3.551		117.389	93.175	3.447		96.622
Matériel roulant attaché à l'exploitation	2.288			2.288	2.288			2.288
Autres matériels d'exploitation	8.357			8.357	7.356	173		7.529
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	33.299	791		34.090	18.370	1.212		19.580
- Immobilisations corporelles hors exploitation	124.523	62		124.585	73.055	2.168		75.224
Terrains hors exploitation	7.646			7.646				7.646
Immeubles hors exploitation	91.722			91.722	56.347	1.234		57.581
Mobilier et matériel hors exploitation	7.998	33		8.032	7.175	224		7.399
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	17.158	28		17.186	9.533	710		10.244
TOTAL	629.845	9.283		639.128	460.102	14.124		474.226

Dépôts de la Clientèle au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	Secteur public	Secteur privé			Total au 30/06/2024	Total au 31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	2.345	1.972.958	109.063	2.886.861	4.971.226	4.781.934
COMPTES D'EPARGNE						
DEPOTS A TERME		6.719		6.719	6.719	15.719
AUTRES COMPTES CREDITEURS	15.137.053	67.789.743		34.926.668	117.853.463	116.900.935
INTERETS COURUS A PAYER	236.623	1.166.348	212	118.272	1.521.456	110
TOTAL	15.376.021	70.935.768	109.275	37.931.800	124.352.865	121.698.698

Titres de créances émis au 30 juin 2024

Autres passifs au 30 juin 2024

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)	
	30/06/2024	31/12/2023
OPERATIONS DIVERSES sur TITRES	10.569	9.763
CREDITEURS DIVERS	474.737	1.443.162
DIVERSES AUTRES DETTES en INSTANCE	136.350	49.972
COMPTE de LIAISON INTER-SERVICES	694.458	659.768
TOTAL	1.316.114	2.162.665

Provisions au 30 juin 2024

PROVISIONS	(en milliers de dirhams)				
	Encours au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 30/06/2024
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF	9.887.590	245.569	549.342		9.583.818
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	247.589				247.589
Créances sur la clientèle	156.929		647		156.282
Titres de placement	974.506	245.569	261.650		958.426
Titres de participation, et emplois assimilés	8.264.962		287.045		7.977.917
Dépôts d'investissements et Wakala Bil Istithmar placés					
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Immobilisations en Ijara					
Autres actifs	243.604				243.604
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1.944.629	53.950	178.858		1.819.720
Provisions pour risque d'exécution de crédits par signature					
Provisions pour risques sur créances sensibles					
Provision pour risques de change					
Provision pour risques généraux	1.232.000				1.232.000
Provision pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provision pour autres risques et charges	712.629	53.950	178.858		587.720
Provisions réglementées					
TOTAL	11.832.219	299.519	728.200		11.403.538

Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie au 30 juin 2024

NATURE	(en milliers de dirhams)				
	Objet économique	Montant global	Utilisation 2022	Montant fin 2023	Montant fin 2024
Subventions					
Fonds publics affectés					
Fonds spéciaux de garantie					
TOTAL GÉNÉRAL					

Dettes subordonnées au 30 juin 2024

Monnaie de l'emprunt	Montant de l'emprunt	Cours	Conditions de remboursement anticipé subordination nette convertible	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contre valeur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont autres apparentées	
					Montant 2024 (en contre valeur en KDH)	Montant 2023 (en contre valeur en KDH)	Montant 2024 (en contre valeur en KDH)	Montant 2023 (en contre valeur en KDH)
TOTAL								

Capitaux propres au 30 juin 2024

CAPITAUX PROPRES	(en milliers de dirhams)			
	Encours au 31/12/2023	Affectation du résultat	Autres variations	Encours au 30/06/2024
Écarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital				
Réserve légale	12.304.794			12.304.794
Primes d'émission, de fusion et d'apport				
CAPITAL				
Capital appelé				
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires - Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)				
Résultat nets en instance d'affectation (+/-)	-3.686.839		-884.048	-4.570.887
Résultat net de l'exercice (+/-)	-884.048		884.048	804.211
TOTAL	7.733.906			8.538.118

Engagements de Financement et de Garantie au 30 juin 2024

ENGAGEMENTS	(en milliers de dirhams)	
	30/06/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	5.192.004	5.945.146
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	500.000	500.000
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédit confirmées	500.000	500.000
Engagement de substitution sur émission de titres		
Engagement irrévocable de crédit-bail		
Engagements révocables sur produits participatifs		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédit confirmées		
Engagement de substitution sur émission de titres		
Engagement irrévocable de crédit-bail		
Engagements révocables sur produits participatifs		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de garantie d'ordre d'établissement de crédit et assimilés	4.692.004	5.445.146
Crédits documentaires export confirmés		
Acceptations ou engagements de payer	4.692.004	5.445.146
Garanties de crédits données		
Autres cautions, avals et garanties donnés		
Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Garanties de crédits données		
Caution et garanties en faveur de l'administration publique		
Autres cautions et garanties données		
Engagements en souffrance		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS		
Engagements de financement reçus d'établissement de crédit et assimilés		
Ouvertures de crédit confirmées		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissement de crédit et assimilés		
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues		
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers		
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues		

Engagements sur titres au 30 juin 2024

ENGAGEMENTS	(en milliers de dirhams)	
	30/06/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS sur TITRES DONNES		
TITRES ACHETES A REMERE		
AUTRES TITRES A LIVRER		
ENGAGEMENTS sur TITRES RECUS		
TITRES VENDUS A REMERE		
AUTRES TITRES A RECEVOIR		

Opérations de change a terme et engagements sur produits dérivés au 30 juin 2024

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)			
	Opérations de couverture		Autres opérations	
	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2024	31/12/2023
Opérations de change à terme				
Devises à recevoir				
Dirhams à recevoir				
Devises à livrer				
Dirhams à livrer				
Dont swaps financiers de devises				
Engagements sur produits dérivés				
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change				
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments				

Valeurs et sûretés reçues et données en garantie

au 30 juin 2024

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	(en milliers de dirhams)		
	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées		872200	
Certificats de Sukuk			
Autres titres			
Hypothèques		135100 & 231500	
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			
VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2.659.573	871100	2.375.000
Certificats de Sukuk			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	2.659.573		2.375.000

Ventilation des Emplois et des Ressources suivant la durée Résiduelle au 30 juin 2024

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)					
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Total
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4.634.923				1.850.000	6.484.923
Créances sur la clientèle	882.804			107.500	5.310.291	7.154.990
Titres de créance	100.000	20.940	3.639.815	13.930.635	43.417.058	61.108.448
Créances subordonnées			56.365	972.883	1.000.000	2.029.248
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés			100.000	350.000		450.000
Credit-bail et assimilé						
Ijara						
TOTAL	5.617.727	20.940	4.650.575	15.361.018	51.577.349	77.227.609
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	35.495.022					35.495.022
Dettes envers la clientèle						
Titres de créance émis						
Emprunts subordonnés						
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus						
TOTAL	35.495.022					35.495.022

Concentration des risques sur un même bénéficiaire au 30 juin 2024

NOMBRE DE BENEFICIAIRES	(en milliers de dirhams)				
	TOTAL ENGAGEMENT				
TOTAL					

Ventilation du total de l'actif, du passif et du hors bilan en monnaies étrangères au 30 juin 2024

BILAN	(en milliers de dirhams)	
	30/06/2024	31/12/2023
ACTIF :		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Créances sur la clientèle		
Titres de transaction et de placement et d'investissement		
Autres actifs		
Titres de participation et emplois assimilés		
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :		
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
Dépôts de la clientèle		
Titres de créance émis		
Autres passifs		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Capital et réserves		
Provisions		
Report à nouveau		
Résultat net		
HORS BILAN :		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

Marges d'Intérêts au 30 juin 2024

CAPITAUX MOYENS	(en milliers de dirhams)			
	Montant	Intérêts	Taux de rendement	Coût moyen
Encours moyen des emplois	74.393.861	1.468.728	3,95%	
Encours moyen des ressources	156.826.576	2.079.013		2,65%

Produits sur Titres de Propriété au 30 juin 2024

CATÉGORIE DE TITRES	(en milliers de dirhams)	
	30/06/2024	30/06/2023
Titres de placement	799.489	748.238
Titres de participation	146.349	141.958
Participation dans les entreprises liées	320.433	247.653
TOTAL	1.266.271	1.137.850

Commissions au 30 juin 2024

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)	
	30/06/2024	30/06/2023
Commissions perçues sur	19.207	20.466
opérations avec les établissements de crédit		
opérations avec la clientèle	6.581	6.182
opérations de change relatives aux interventions sur le marché primaires de titres		
produits dérivés		
opérations sur titres		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	7.282	7.891
fonctionnement de compte		
moyen de paiement		
activité de conseil et d'assistance	5.000	5.000
vente de produits d'assurance		
Commissions sur droits de garde		
autres prestations de service		
Commissions versées sur	344	1.393
opérations avec les établissements de crédit	30.280	32.691
opérations avec la clientèle	21.831	20.837
opérations de change relatives aux interventions sur le marché primaire de titres		
produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
moyen de paiement		
activité de conseil et d'assistance		
achat de produits d'assurance		
autres prestations de service	420	1.075
achat et ventes de titres en bourse	1.616	4.700
Commissions sur droits de garde	6.413	6.079

Résultats des Opérations de Marché au 30 juin 2024

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)	
	30/06/2024	30/06/2023
PRODUITS	547.276	2.013.034
gains sur les titres de transaction		
plus values de cession sur titres de placement	163.485	100.631
Reprise de provisions sur dépréciation de titres de placement	383.791	1.912.403
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change		
CHARGES	500.744	1.705.958
Pertes sur les titres de transaction		
Moins values de cession sur titres de placement	131.528	5.557
Dotations aux provisions sur dépréciation de titres de placement	369.133	1.700.382
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur les opérations de change	83	18

Charges Générales d'Exploitation au 30 juin 2024

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)	
	30/06/2024	30/06/2023
Charges de personnel	108.631	98.087
Impôts et taxes	5.230	724
Charges externes	176.142	157.735
Autres charges générales d'exploitation	9.645	7.115
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	14.124	15.520
TOTAL	313.772	279.180

Autres Produits et Charges au 30 juin 2024

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)	
	30/06/2024	30/06/2023
Autres produits	58.633	50.507
Gain de change		
Divers produits	637	272
Produits des exercices antérieurs	5.191	
Produits sur titres subordonnés des établissements de crédit et assimilés	45.612	43.460
Rémunérations sur Wakala Bil Istithmar auprès des établissements de crédit	7.192	6.776
Autres charges	164.350	39.619
Autres charges sur prestations de service	420	1
Charges sur opérations de change	83	18
Diverses autres charges bancaires	162.694	39.318
Charges des exercices antérieurs	1.153	282

Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal au 30 juin 2024

INTITULÉS	(en milliers de dirhams)	
	Montants	Montants
I - RESULTAT NET COMPTABLE		
Bénéfice net	804.211	
Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES		
1° Courantes	20.274	
CM de l'exercice 2024	7.348	
Dons & Cotisations	6.151	
Charges sur exercices antérieurs	6.774	
Pertes sur créances irrécouvrables	1	
2° Non courantes	58.137	
Provision pour risques généraux		
Provision pour créances en souffrance		
Dotations pour risques et charges	53.950	
Pénalités et déduits	24	
Dons, libéralités et lots	3.877	
Diverses charges	287	
III - DEDUCTIONS FISCALES		
1° Courantes		890.397
Revenus des titres de participation exonérés à 100%		466.781
Revenus des titres de placement exonérés à 100%		337.326
Revenus des titres OPCJ avec abattement de 40%		86.290
2° Non courantes		178.858
Reprises sur provisions pour risques		178.858
Reprises sur provisions pour risques généraux		
Reprises sur provisions sur créances en souffrances		
	882.623	1.069.256
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		
Déficit brut si T2 > T1 (B)		186.633
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C)		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		
Bénéfice net fiscal (A-C)		186.633
ou Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES	368.006	
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		9.518.227
Exercice n-4	4.623.671	
Exercice n-3	424.630	
Exercice n-2	2.688.299	
Exercice n-1	1.781.626	

Détermination du Résultat Courant après Impôts au 30 juin 2024

I. DETERMINATION DU RESULTAT	(en milliers de dirhams)	
		Montant
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges		811.707
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)		20.274
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)		890.397
. Résultat courant théoriquement imposable (=)		-58.417
. Impôt théorique sur résultat courant (-)		
. Résultat courant après impôt (=)		

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES
N E A N T

Détail de la taxe sur la valeur ajoutée au 30 juin 2024

NATURE	(en milliers de dirhams)			
	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1 + 2 - 3)
A. TVA collectée		27.522	27.522	
B. TVA à récupérer	6.708	2.548	2.577	6.680
* Sur charges	6.128	2.319	2.329	6.118
* Sur immobilisations	580	229	248	561
C. TVA due ou crédit de TVA = (A - B)	-6.708	24.974	24.946	-6.680

Passifs éventuels au 30 juin 2024

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales de la Caisse de Dépôt et de Gestion au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) relatives aux exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappels éventuels d'impôts et taxes. Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent faire l'objet de révision.

Répartition du capital social au 30 juin 2024

Montant du capital social :
Montant du capital social souscrit et non appelé :
valeur nominale des titres :

NOM DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION ETABLISSEMENT PUBLIC				
REGI par DAHIR n° 1-59-074 du 1er CHAABANE 1378 (1er FEVRIER 1959)				

Affectation des Résultats intervenue au cours de l'exercice au 30 juin 2024

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)	
	Montants	Montants
A - Origine des résultats affectés		
Décision du		
Report à nouveau		
Résultats nets en instance d'affectation	-3.686.839	
Résultat net de l'exercice	-884.048	
Prélèvements sur les bénéfices		
Autres prélèvements		
TOTAL A	-4.570.887	
B - Affectation des résultats		
Réserve légale		
Dividendes		
Autres affectations :		
- Contribution au budget général de l'Etat		
- Réserves facultatives		
TOTAL B		

Résultats et autres éléments des trois dernières années au 30 juin 2024

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)		
	Exercice jui-24	Exercice déc-23	Exercice déc-22
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE	8.538.118	7.733.906	8.617.955
1 - Produit net bancaire	687.348	1.044.151	589.031
2 - Résultat avant impôts	811.559	-871.253	-1.547.912
3 - Impôts sur les résultats	7.348	12.795	20.775
4 - Bénéfices distribués			
5 - Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	-4.570.887	-3.686.839	-2.118.152
RESULTAT PAR TITRE			
Résultat net par action			
Bénéfice distribué par action			
PERSONNEL			
Montant des rémunérations brutes de l'exercice	108.631	234.966	215.970
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	392	374	365

Datation et événements postérieurs au 30 juin 2024

I. DATATION
Date de clôture (1) : Le 30 juin 2024 - Date d'établissement des états de synthèse (2) : Le 20 septembre 2024
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice.
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

DATES	Indications des événements
	Favorables :
	Défavorables :

Rémunérations et engagements en faveur des dirigeants au 30 juin 2024

RUBRIQUES	Organe d'administration, de surveillance et de direction
Montant des rémunérations allouées	
Crédits par décaissement	
Montant des engagements de garantie donnés	
Engagements de retraite pour membres actuels	
Engagements de retraite pour anciens membres	
	N E A N T

Effectifs au 30 juin 2024

EFFECTIFS	(en nombre)	
	30/06/2024	31/12/2023
Effectifs rémunérés	392	374
Effectifs utilisés	392	374
Effectifs équivalent plein temps	392	374
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	337	313
Employés (équivalent plein temps)	55	61
<i>dont effectifs employés à l'étranger</i>		

Titres et autres actifs gérés ou en dépôts au 30 juin 2024

TITRES	Nombre de comptes		Montants en milliers de DH	
	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2024	31/12/2023
Titres dont l'établissement est dépositaire	54	56	418.781.362	403.159.353
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	10	18	153.259.521	144.595.432
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	24	21	61.797.373	60.659.906
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	20	17	203.724.468	197.904.015
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

Réseaux au 30 juin 2024

RÉSEAUX	(en nombre)	
	30/06/2024	31/12/2023
Guichets permanents		
Guichets périodiques	6	6
Guichets automatiques de banque		
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

Comptes de la clientèle au 30 juin 2024

NATURE	(en nombre)	
	30/06/2024	31/12/2023
DEPOTS	5.320	5.288
Comptes à vue	5.315	5.283
Comptes à terme	5	5
CONSIGNATIONS	118.349	104.767
Biens de mineurs	2.344	2.311
Expropriations	12.875	12.781
Cautionnements	86.617	73.860
Successions et consignations diverses	16.513	15.815

Risques encourus et dispositifs de couverture des risques

1 LA POLITIQUE DE GESTION GLOBALE DES RISQUES
La CDG est dotée d'une Politique de Gestion Globale des Risques, un outil d'aide au pilotage stratégique et opérationnel, adaptée à l'organisation et aux activités diversifiées du Groupe CDG.

- Elle en constitue le référentiel de base en matière de gestion des risques et a pour principaux objectifs :
- D'appréhender l'ensemble des risques encourus par le Groupe CDG ;
 - De définir le cadre global à adopter par les entités du Groupe CDG en matière de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques encourus ;
 - De garantir la pérennité du Groupe, à travers une évaluation adéquate des fonds propres du Groupe affectés aux risques encourus ;
 - D'instaurer une culture opérationnelle de maîtrise des risques et de saines pratiques de gestion des risques. Cette culture de maîtrise des risques se traduit par la déclinaison en :
 - Processus de gestion intégrée des risques : Un enchaînement itératif d'outils d'analyse, de mesure et de contrôle des risques.
 - Gouvernance : Des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques et une culture risque développée et présente à chaque niveau du Groupe.
 - Communication : Des outils de communication sur les risques majeurs auxquels la CDG est exposée et un reporting sur les plans et les stratégies adoptés pour les maîtriser.

La Politique de Gestion Globale des Risques est élaborée conformément à un cadre de références composé des éléments ci-après :

- Exigences réglementaires :
 - Article 7 de la circulaire 4/W/2014 « l'organe d'administration approuve la stratégie et la politique en matière de risques » ;
 - Cadre prudentiel édicté par Bank Al-Maghrib.
- Gouvernance internes :
 - Directives de la charte de gouvernance du Groupe CDG ;
 - Orientations de la charte de Contrôle Interne du Groupe CDG.
- Bonnes pratiques : en matière de gestion des risques appliquées dans des institutions similaires à la CDG (Normes ISO 31000, COSO 2013).

Le déploiement de la Politique de Gestion Globale des risques sur l'ensemble des métiers permettra ainsi au Groupe d'atteindre des standards reconnus en matière de gestion des risques.

2 GOVERNANCE DES RISQUES

Le dispositif de gouvernance de la gestion des risques du Groupe CDG s'articule autour des instances de diverses natures. Les instances figurant dans la Charte de Gouvernance Groupe sont de trois ordres :

- Instances émanant de la Commission de Surveillance : représentées par les comités spécialisés, émanation de la commission de surveillance : le Comité d'Audit et des Risques, et le Comité Investissement et Stratégie ;
- Instance au niveau du Groupe : représentée par le Comité du Contrôle Interne Groupe, le Comité Stratégie Groupe ;
- Instances opérationnelles, CDG Corporate : représentées par des comités dédiés, tel que le Comité Risques Groupe, Comité ALCO, Comité de Prêt, Comité de Trésorerie et de placement, Comité de dépôt.

Les missions et le fonctionnement des instances précitées sont fixés dans les notes ou les chartes de création des dites instances. En fonction des sujets spécifiques traités, leur constitution est faite conjointement des représentants de CDG Corporate et des filiales concernées.

Au niveau des filiales et des participations, le dispositif de gestion des risques s'articule comme suit :

- Les instances de gouvernance des différentes structures, y compris les comités d'Audit et autres comités spécialisés ;
- Les structures de contrôle permanent et périodique, selon une approche de fonctionne-ment en filière.

Il est à rappeler, à cet égard, que la Charte de Contrôle Interne du Groupe CDG, en vigueur depuis 2011, avait consacré le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du Groupe en filière de contrôle (La filière du Contrôle Périodique assurée par l'Inspection Générale et Audit et celle du Contrôle Permanent et de la Conformité du ressort du Pôle Risk Management) et conférant aux structures centrales concernées le rôle de pilotage, de coordination, d'animation et de contrôle de leurs filières respectives.

3 MODÈLE PRUDENTIEL

Le modèle prudentiel auquel est soumis la CDG est régi par la Circulaire de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2018 et s'articule autour de trois axes à savoir :

- Une définition des Fonds Propres Prudentiels (FPP) permettant de couvrir les risques potentiels et représentant la richesse économique du Groupe ;
- Prise en compte, en plus des risques de crédit, de marché et opérationnel, d'un risque d'investissement spécifique aux filiales non bancaires à travers l'approche « Perte de Valeur Risque » (PVR) basée principalement sur l'analyse risque du Business Plan. Cette technique permet ainsi de :
 - Mesurer la perte potentielle sur la valeur de la filiale à partir de ses propres facteurs de risques ;
 - Evaluer les exigences en fonds propres en tenant compte du profil de risques de chaque projet/ actif porté par la filiale ;
 - Prendre en compte l'aspect risque prospectif (correspondant à la nature des investissements).

3. Une expression de la solvabilité sur base consolidée (qui remplace la notion de ratio de solvabilité) basée sur une agrégation, pour l'ensemble des filiales, de deux niveaux (minimal et maximal) d'exigences de fonds propres issus de deux scénarios de PVR (bas et haut) sur un horizon de 5 ans. L'exigence pour la CDG est de disposer de FPP suffisants se situant dans l'intervalle des deux niveaux calculés.

Sur base sociale, la CDG doit respecter le ratio de solvabilité conformément aux dispositions de la circulaire de Bank Al-Maghrib N° 1/W/2018.

Par ailleurs, la CDG reste assujettie au ratio réglementaire du Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR) sur base sociale et consolidée.

4 PRINCIPAUX RISQUES ENCOURUS ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

La maîtrise des risques passe par une identification et une connaissance parfaite des principaux risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs du Groupe CDG.

Le contrôle et la maîtrise des risques reposent généralement sur des mesures et sont effectués individuellement pour chaque catégorie des risques via des analyses et des indicateurs de mesure prédéfinis.

Les règles d'évaluation et de maîtrise des risques encourus par chaque structure doivent être présentées et soumises à l'approbation de leurs instances centrales de décisions.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques se définissent comme étant l'ensemble des risques de nature à compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe CDG à moyen et long terme.

Les risques stratégiques comprennent entre autres : le risque de dégradation de l'environnement des affaires ou des conditions de marché, le risque de retournement de l'activité économique globale, le risque sectoriel.

La maîtrise et l'atténuation des risques stratégiques doit reposer sur les mesures suivantes, notamment :

- La validation et le suivi des réalisations des business plans stratégiques des entités du Groupe ;
- La validation de toute opération de haut de bilan des filiales du Groupe, y compris les opérations de fusions et d'acquisitions majoritaires et/ou stratégiques, ainsi que les opérations portant sur le capital des filiales ;
- La réalisation d'étude et d'analyse périodique de l'évolution des secteurs économiques impactant les activités stratégiques du Groupe CDG.

Risques d'investissement

Les risques d'investissement correspondent aux risques de perte de valeur liés à un ou plusieurs projets d'investissement. Ils doivent être appréhendés au préalable avant de concrétiser tout projet d'investissement.

Ils peuvent notamment découler des événements ci-après :

- Un risque d'exécution du projet ;
- Un risque lié au plan de financement du projet ;
- Un risque d'investissement dans des projets complexes.

L'évaluation des risques d'investissement obéit à un cadre bien défini, notamment :

- Lexamen de la cohérence entre le plan stratégique Groupe, la Déclaration de la Politique Générale d'Investissement et l'investissement proposé ;
- L'étude du niveau, de la forme et des modalités de réalisation des investissements et/ou désinvestissements du Groupe ;
- Lexamen de la faisabilité et de la pertinence du plan de financement du projet ;
- La prise en compte dès le montage d'un investissement des conditions de sortie afin que la rotation du portefeuille soit optimisée ;
- Le pilotage des investissements à travers un suivi rapproché des étapes de réalisation ;
- L'encadrement des investissements par la mise en place d'un dispositif de limites internes (secteur d'activité, groupe d'intérêt, etc.).

Risque de crédit et de concentration

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie avec qui la CDG a un engagement (titre de propriété, titre de créance, prêt, caution/garantie, etc.). Il inclut également le risque de dégradation de la qualité de la contrepartie et le risque de recouvrement en cas de défaut.

Le profil risque de crédit de la CDG provient principalement des expositions ci-après :

- Les participations (cotées et non cotées) ;
- Le risque de défaut des émetteurs de titres de créances logés dans le portefeuille de placement et d'investissement de la CDG ;
- Le risque de défaut lié aux garanties à première demande données par la CDG ;
- Les financements spécialisés portés par les filiales opérationnelles du Groupe.

La CDG est dotée d'un système de notation interne qui s'applique à toute contrepartie « Grande Entreprise » et « Banque » marocaines sur laquelle la CDG porte ou envisage de porter un engagement de bilan ou d'hors-bilan. Le périmètre « Grande Entreprise » intègre les Offices et les Organismes publics qui exercent une activité commerciale.

Le risque de concentration de crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre des activités essentielles. Le risque de concentration de crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

Ce risque est porté principalement par les engagements sur les filiales et participations directes et certaines contreparties importantes du Groupe CDG.

La gestion du risque de concentration est réalisée à travers :

- La veille au respect du dispositif prudentiel réglementaire par le biais du calcul et suivi du coefficient de division des risques sur base individuelle et consolidée auquel la CDG est soumise ;
- La fixation des limites internes de contreparties ;
- Le suivi des niveaux d'exposition issue des orientations stratégiques définies dans le cadre du plan stratégique CAP 2030, en prévoyant notamment des seuils en termes d'exposition sectorielle et sur les contreparties.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque engendré par la fluctuation des cours d'un instrument détenu par l'Établissement.

Globalement, le dispositif de contrôle des risques de marché encourus par le Groupe CDG (notamment les structures présentes sur les activités de marché) est fondé sur les principes de base suivant :

- Une formalisation de la stratégie de placement et d'investissement en instruments financiers ;
- Une délimitation du portefeuille de négociation pour séparer les positions relevant de l'activité de marché de celles affectées au portefeuille bancaire ;
- Une approbation des règles d'évaluation des risques de marché par les instances décisionnelles ;
- L'analyse et le contrôle des expositions aux risques de marché sont gérés à travers un ensemble de métriques notamment : la Value-at-Risk (VaR), la duration, la sensibilité aux variations des taux d'intérêt et les seuils d'alerte sur les moins-values latentes ;
- Un dispositif de limites internes et de délégation de pouvoirs approuvé par la Direction Générale.

Risques de liquidité et de taux global

La CDG est dotée d'un dispositif de gestion actif - passif permettant de surveiller les risques de taux et de liquidité.

Les principaux piliers de ce dispositif se présentent comme suit :

- Politique ALM : L'organisation, la gouvernance, les normes et les méthodes ALM sont consolidées dans un document de référence désigné « Politique ALM ».
- Dans ce cadre, il a été procédé en 2013 à l'actualisation de cette Politique, cette action a permis de mieux adapter le dispositif ALM aux spécificités de l'activité de la CDG.
- Normes et méthodes :

L'écoulement du bilan de la CDG repose sur des échéanciers contractuels mais aussi sur des conventions déduites des analyses statistiques. Ces conventions sont back testées et actualisées au besoin.

Indicateurs :

Les indicateurs ALM en vigueur se composent des gaps de taux et de liquidité calculés en statique. En complément, des scénarios de stress tests sont déroulés.

Risque de non-conformité

La fonction Conformité a pour mission principale le suivi du risque de non-conformité, tel que défini dans la directive de Bank Al-Maghrib n° 49/G/2007 relative à la fonction conformité des établissements de crédit.

La politique de conformité du Groupe CDG arrête les aspects fondamentaux du risque de non-conformité, ainsi que les principes de conformité à respecter par le Groupe et ses collaborateurs.

La charte de conformité du Groupe, quant à elle, précise les principes, responsabilités, statut et organisation de la fonction conformité au sein du Groupe CDG.

A ce jour, le corpus de règles mis en place par la fonction conformité comprend :

- La Politique et la Charte de Conformité du Groupe CDG ;
- Le Code de Déontologie du Groupe CDG ;
- Les instructions relatives à la Fonction Conformité précisant le rôle et les responsabilités de la fonction en matière de :
 - La veille réglementaire ;
 - Les avis de conformité ;
 - La gestion des relations avec les autorités de contrôle et de supervision ;
- Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, comprenant une politique LAB/FT du Groupe CDG et son référentiel méthodologique précisant le cadre de déploiement opérationnel du dispositif LAB-FT.

Risques opérationnels

Au sein du Groupe CDG, le risque opérationnel est défini comme étant « le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition du risque opérationnel, telle que détaillée au niveau de la directive n° 29/G/2007 de Bank Al-Maghrib, inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique et de réputation.

S'agissant de la gestion et de la maîtrise de ce risque, la CDG a élaboré une méthodologie conforme à la réglementation fixée par Bank Al-Maghrib, et dispose, de ce fait, d'un ensemble d'outils et de dispositifs de gestion dédiés. Ainsi, les risques opérationnels au sein de la CDG sont actuellement identifiés, hiérarchisés et maîtrisés au travers des principaux outils énumérés ci-dessous :

- Les cartographies de risques déployées dans les différents métiers ;
- Les indicateurs d'alerte produits pour assurer le suivi des risques majeurs identifiés ;
- Un dispositif de gestion des incidents opérationnels régissant la déclaration, le traitement, le suivi et l'historisation des incidents.

Ce dispositif est complété par :

- Le suivi, avec les structures métiers concernées, des plans d'actions de renforcement du contrôle interne ;
- Des manuels de contrôle permanent ;
- Les plans de contrôles permanents, issus de l'exploitation des cartographies des risques opérationnels et basés sur les manuels de contrôle permanent établis pour les différents métiers ;
- La mise en œuvre du Plan de Continuité des Activités (PCA).

5 DISPOSITIF D'ADEQUATION DES FONDS PROPRES AVEC LES RISQUES ENCOURUS

La CDG adopte un processus d'élaboration de la trajectoire prudentielle, qui permet de s'assurer, sur un horizon pluriannuel de 5 ans, de l'adéquation des fonds propres de la CDG avec les risques encourus par les activités prévisionnelles du Groupe.

Ainsi, la CDG procède à une planification de ses fonds propres à travers :

- Une réallocation des actifs sur la base d'analyse du couple rendement/consommations en fonds propres ;
- Une identification des leviers de renforcement des résultats et des fonds propres ;
- Une revue des activités prévisionnelles des différentes structures du Groupe.

6 FONDS PROPRES ET PROFIL DE SOLVABILITE

Fonds propres prudentiels :

Les fonds propres prudentiels sur base sociale sont déterminés selon les dispositions et principes arrêtés par la circulaire de Bank Al-Maghrib N° 1/W/2018.

Au 30 juin 2024, les fonds propres réglementaires sur base sociale s'élèvent à 9 756 058 Kdhs et sont détaillés comme suit :

		(en milliers de dirhams)
FONDS PROPRES		9 756 058
Fonds propres de catégorie 1		8 524 058
Fonds propres de catégorie 2		1 232 000

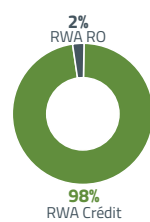
Actifs pondérés par type de risques :

La CDG calcule les exigences en fonds propres réglementaires, aussi bien pour le risque de crédit, les risques de marché que les risques opérationnels. Ces calculs sont basés sur la méthode standard pour les risques de crédit et les risques de marché et sur la méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

FONDS PROPRES	Risque couvert	Méthode de calcul
Risque de crédit	✓	Standard
Risques de marché	✓	Standard
Risques opérationnels	✓	Indicateurs de base

Au 30 juin 2024, le total des risques pondérés au titre du Pilier 1, conformément à la circulaire 1/W/2018 pour la CDG sur base sociale s'élève à **100.872 Mdhs**, qui sont repartis comme suit :

		(en milliers de dirhams)
RISQUES PONDÉRÉS		100 872
Au titre du risque de crédit		98 954
Au titre des risques de marché		0
Au titre du risque opérationnel		1 918

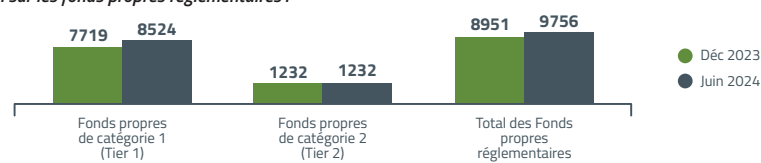


Les actifs pondérés au titre du risque de crédit représentent environ 98% du total des risques pondérés. Ils concernent les autres actifs (essentiellement les titres de propriété et de créance autres que ceux déduits des fonds propres, les actifs fonciers et les parts d'OPCVM) et le risque de crédit bilan et hors bilan (essentiellement les prêts aux filiales, les positions sur la dette privée et les engagements de financement et de garanties donnés).

Ratio de solvabilité :

Au 30 juin 2024, le ratio de solvabilité de la CDG sur base sociale est de 9,7%. Pour rappel, les fonds propres réglementaires sur base sociale de la CDG sont composés des fonds propres de catégorie 1 (8,5 Gdhs) et des fonds propres de catégorie 2 (1,2 Gdhs).

Zoom sur les fonds propres réglementaires :



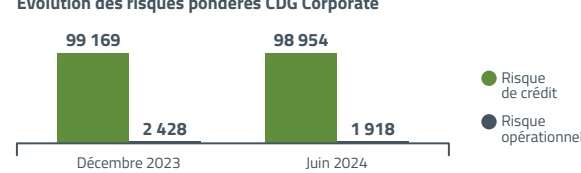
Les fonds propres CDG Corporate sont en hausse entre décembre 2023 et juin 2024. Ils sont essentiellement composés de fonds propres T1.

Analyse des emplois pondérés :

L'exposition aux risques reste majoritairement entre décembre 2023 et juin 2024 et a légèrement baissé de 0,7%.

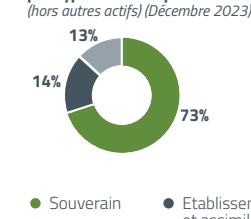
Le risque de crédit est le risque principal auquel est exposé CDG Corporate dans le cadre de sa solvabilité. En effet, les actifs pondérés relatifs au risque de crédit représentent 98% du total des actifs pondérés.

Evolution des risques pondérés CDG Corporate

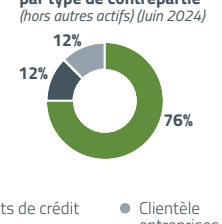


Concentration par type de contrepartie :

Ventilation des expositions par type de contrepartie (hors autres actifs) (Décembre 2023)



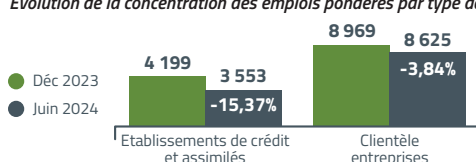
Ventilation des expositions par type de contrepartie (hors autres actifs) (Jun 2024)



La ventilation des expositions de CDG Corporate par type de contrepartie (hors autres actifs) reste stable au 30 juin 2024 et fait ressortir les pondérations suivantes :

- Les souverains représentent 76% du total des expositions (vs. 73% au 31 décembre 2023) ;
- Les entreprises représentent 12% du total des expositions (vs. 13% au 31 décembre 2023) ;
- Les établissements de crédit et assimilés représentent 12% du total des expositions (vs. 14% au 31 décembre 2023)

Evolution de la concentration des emplois pondérés par type de contrepartie



En termes de consommation en fonds propres, la part de la clientèle entreprise et des établissements de crédit baisse entre décembre 2023 et juin 2024 (du fait notamment de la diminution des expositions observée).

7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc

76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7^{ème} étage
Casablanca - Maroc

CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION (CDG)

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA SITUATION INTERMÉDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX**

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 Juin 2024

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12 et conformément à la circulaire 4/W/16 qui fixe les conditions selon lesquelles les établissements de crédit doivent publier leurs états de synthèse, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 8.538.118 dont un bénéfice net de KMAD 804.211 relève de la responsabilité des organes de gestion de la CDG.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse de Dépôt et de Gestion arrêtés au 30 Juin 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 Septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC - Rachid Boumehraz
Membre International
Casablanca
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

FORVIS MAZARS
FORVIS MAZARS
Taïha FERKAOU
Membre International
Casablanca
Taïha FERKAOU
Associé